

Centre Régional d'Etudes
Biologiques et Sociales
Section Sol et Aménagement Rural
Rennes

Direction Départementale
de l'Agriculture du
Morbihan

CONCORET

ANALYSE ECOLOGIQUE

J. BAUDRY

F. BAUDRY-BUREL

Juillet 1981

ANALYSE ECOLOGIQUE
DE LA COMMUNE DE CONCORET

Juillet 1981

Etude réalisée à la demande de la
Direction Départementale de l'Agriculture du Morbihan

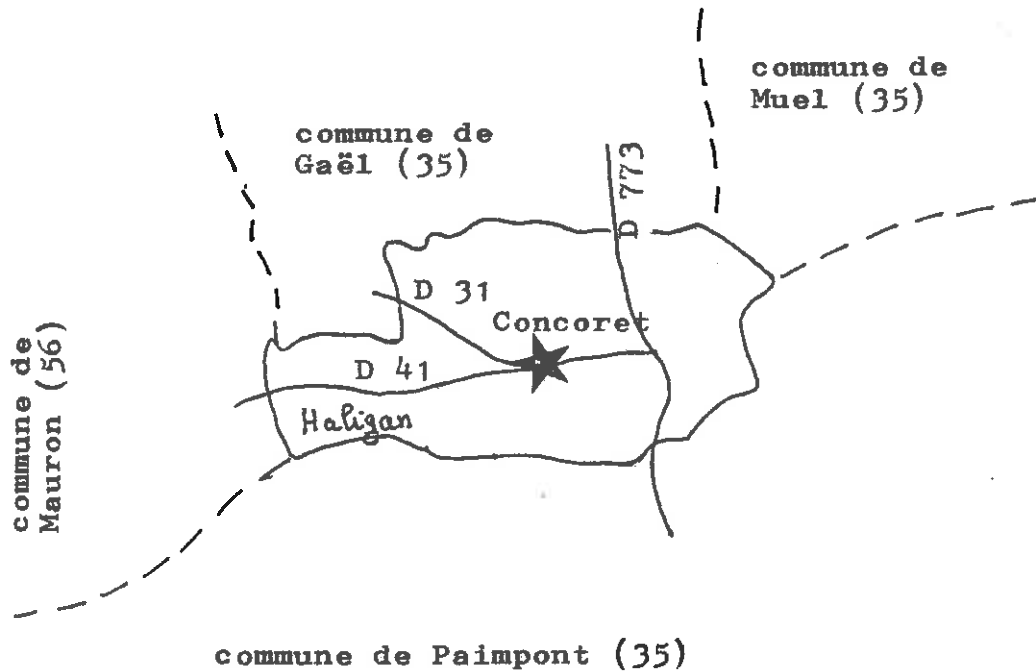
Jacques BAUDRY et Françoise BUREL Ingénieurs Agronomes,
Docteurs en Ecologie, chargés d'études au Centre Régional
d'Etudes Biologiques et Sociales - Service Sol et Aménagement
Rural, 48 Boulevard de Sévigné 35000 RENNES tél. (99) 36-96-86

SOMMAIRE

	Pages
Presentation générale	3
Chapitre 1 : Le milieu physique	4
1 - 1 Le relief	4
1 - 2 La géologie	4
1 - 3 Le climat	8
1 - 4 Le réseau hydrographique	12
Chapitre 2 : Le milieu humain	16
2 - 1 La population	16
2 - 2 L'agriculture	20
2 - 3 Les chemins	26
2 - 4 Notes diverses	27
Chapitre 3 : Les structures écologiques	29
3 - 1 L'occupation du sol	29
3 - 2 Le bocage	37
3 - 3 La faune	49
Chapitre 4 : Les propositions d'aménagement	50
4 - 1 Les contraintes d'aménagement	50
4 - 2 Le remembrement	56
4 - 3 L'assainissement	61
4 - 4 Le reboisement	61
4 - 5 Les aménagements touristiques	61
Conclusion	64

Présentation générale

Concoret est une commune de 1 500 hectares située à la limite Nord Est du Morbihan. Elle est enclavée au milieu de communes d'Ille et Vilaine.



échelle : 1/100 000

Le bourg est situé à l'écart des grands axes de circulation. Seule la départementale D 773 qui relie Gaël à Paimpont a un trafic extra communal important. Cette route qui faisait partie de l'axe Dinan-Saint-Nazaire a joué depuis plusieurs siècles un rôle important, notamment pendant la révolution de 1789.

Le secteur d'Haligan, à l'Ouest, se distingue du reste de la commune dont il est séparé par la propriété du château du Rox.

chapitre 1

le milieu physique

1 - 1 Le relief

Le relief de la commune est représenté par une carte topographique et des coupes topographiques (voir pages 5 et 7). L'aspect général est celui d'une cuvette inclinée vers l'Ouest. Les limites Nord, Ouest et Sud sont relevées, au Nord ce sont les buttes de Renihal, à l'Ouest et au Sud les bords du massif de Paimpont (massif dont l'altitude dépasse 250 mètres). Le centre est un plateau bordé de deux faibles dépressions, dans l'une coule le ruisseau d'Ysogoet, dans l'autre celui de Trebran. Les altitudes sont comprises entre 70 mètres (marais de Vaugriot) et 130 mètres. Les pentes sont douces en général, et les terrains les plus pentus sont boisés. Le relief pose peu de problèmes en ce qui concerne l'érosion hydrique.

1 - 2 La géologie

La carte géologique au 1/25 000 (page 6) a été établie d'après la carte géologique au 1/80 000 de Rennes.

Les vallées sont recouvertes d'alluvions modernes sur une largeur souvent importante (500 m au Sud du Vaugriot). Au Nord-Est de la commune les hauteurs des Buttes de Renihal sont formées de grès armoricains. Ailleurs le sous-sol est constitué de schistes, schistes pourpres sur les pourtours surélevés : Nord, Est et Sud, schistes verts dans la zone plate du centre et de l'Est. Sur les schistes rouges le sol est souvent peu épais, on y trouve la grande majorité des bois et des landes. Sur les schistes verts les sols plus profonds sont propices à la culture.

CARTE TOPOGRAPHIQUE

Altitudes

50 à 75 mètres

75 à 100 mètres

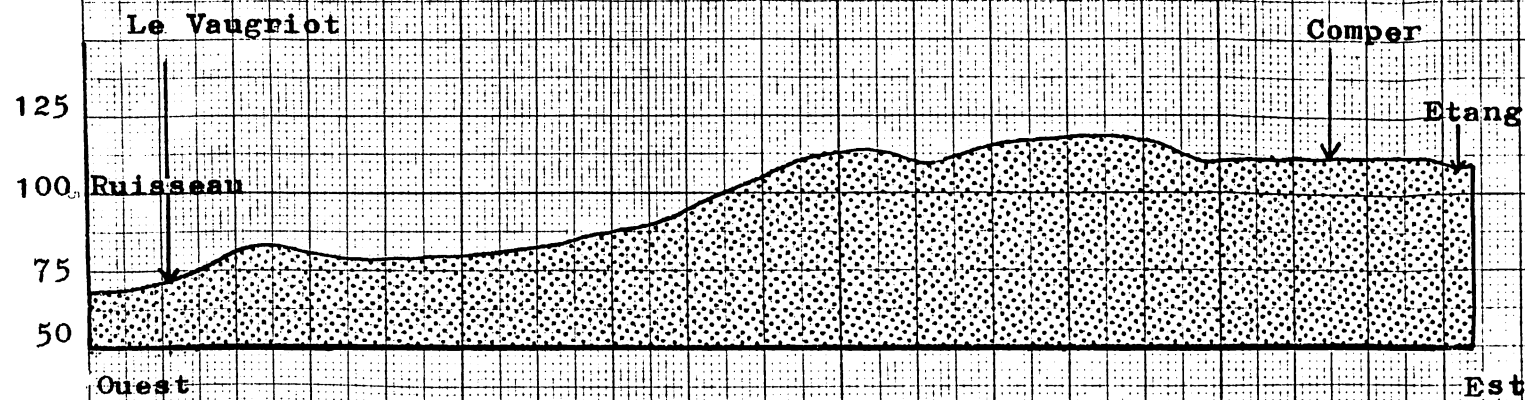
100 à 125 mètres

125 à 135 mètres

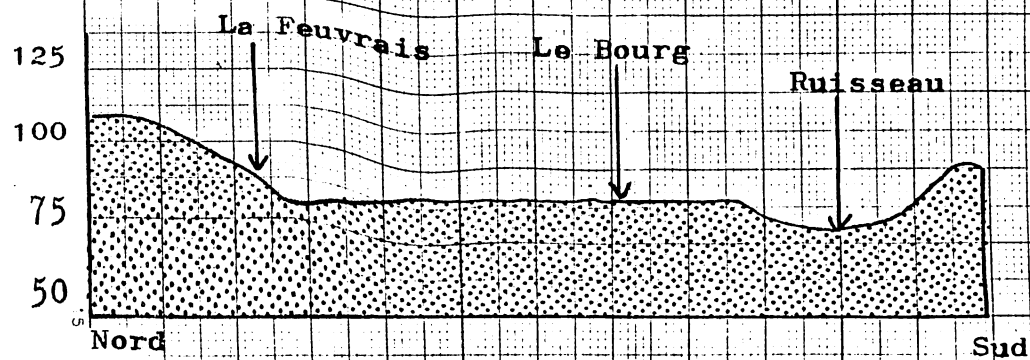


COUPES TOPOGRAPHIQUES

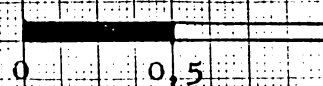
m d'altitude



m d'altitude



échelle

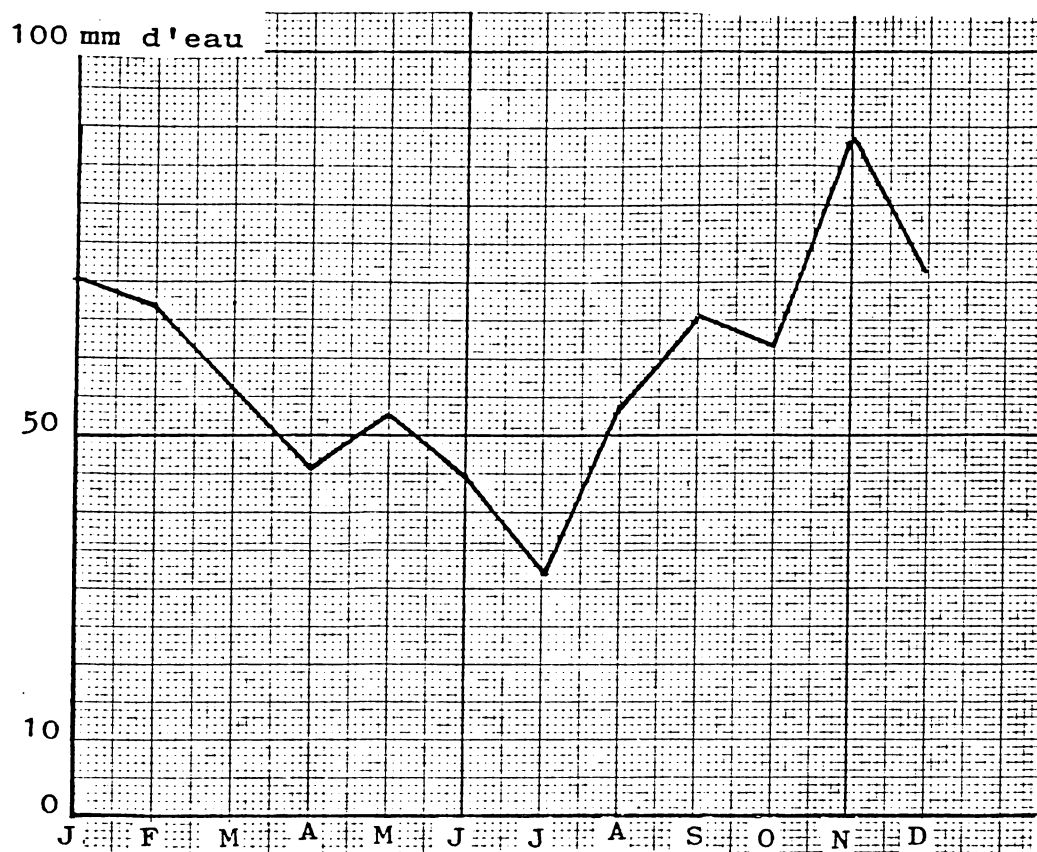


1 - 3 Le climat

Le climat de CONGORET est donné par les relevés météorologiques de la station de Ploërmel, commune voisine.

1 - 3 - 1 La pluviométrie

PLUVIOMETRIE MOYENNE MENSUELLE (période 1951-1977)



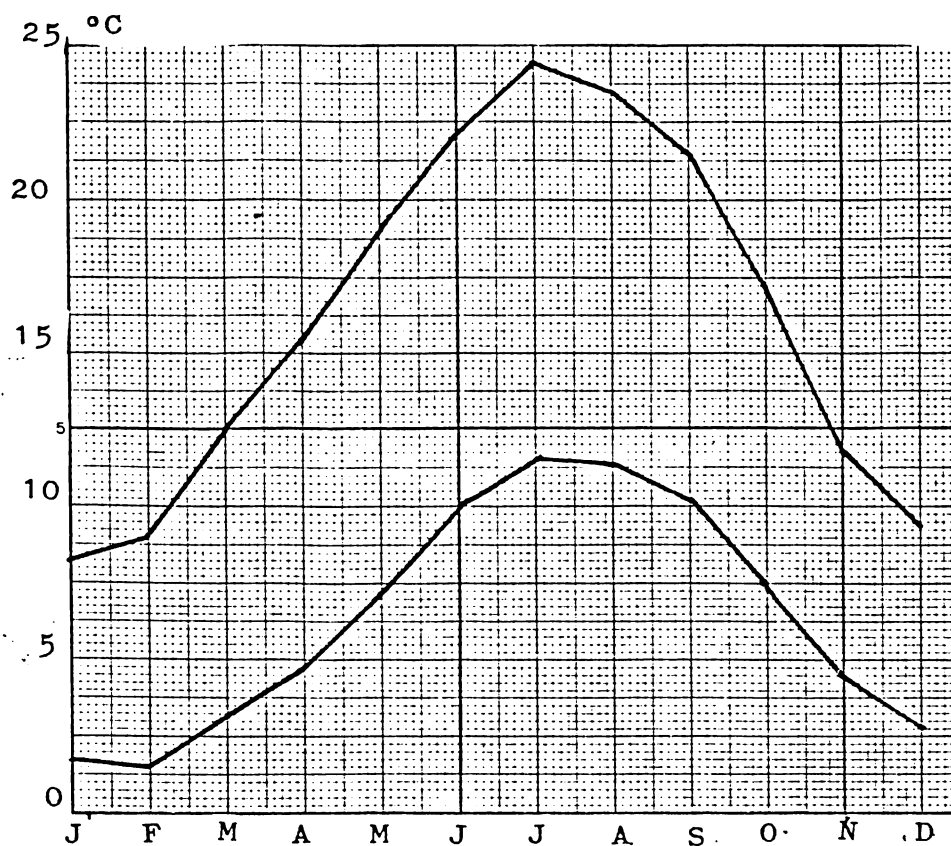
La pluviométrie moyenne annuelle est de 698 mm ce qui est assez faible : (787 à Vannes, 1 005 à Baud, 759 à la Trinité-Porhoët)

Le diagramme ci-dessus indique un minimum en Juillet et un maximum en Novembre. Ces deux extrêmes sont communs aux stations bretonnes.

1 - 3 - 2 Les températures

TEMPERATURES MOYENNES MENSUELLES (période 1951-1970)

MINIMALES ET MAXIMALES



Les graphes ci-dessus montrent

+ des températures minimales moyennes toujours positives

+ des amplitudes thermiques moyennes peu importantes : comprises entre 7 et 12°.

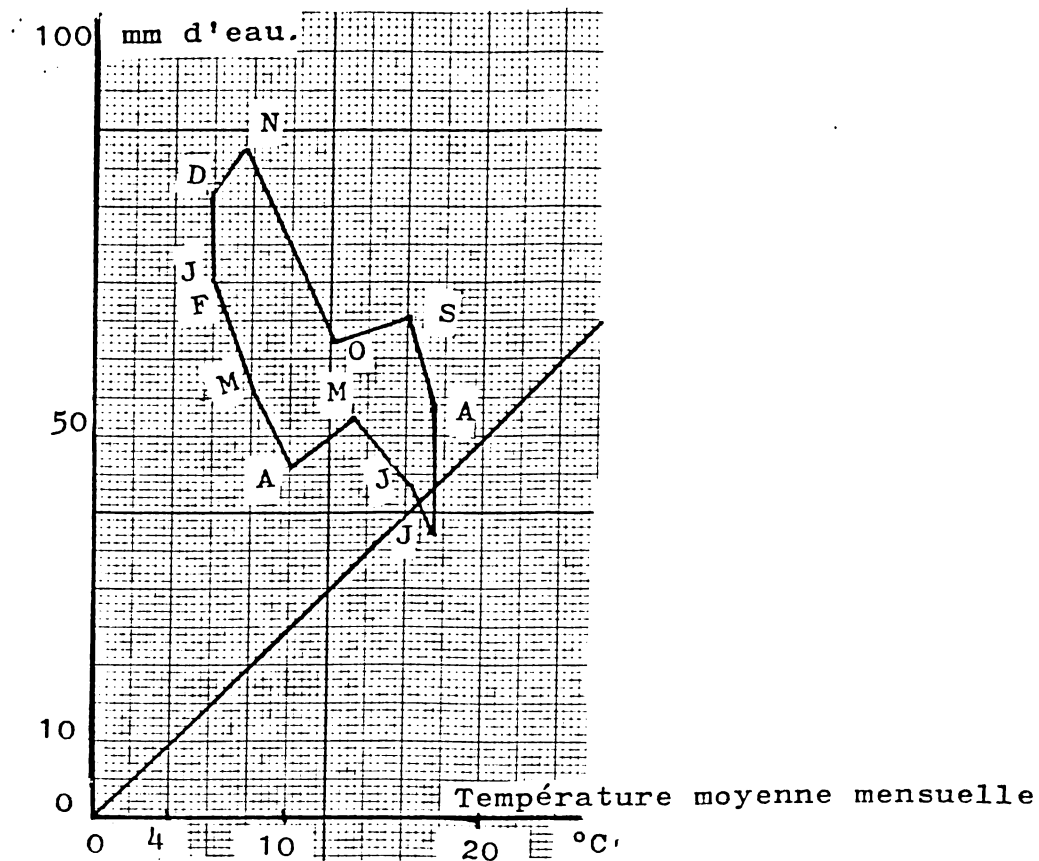
Il s'agit donc d'un climat doux et tempéré.

1 - 3 - 3 Le climatogramme

Climatogramme de Ploërmel

(en dessous de la droite se trouvent les mois secs)

hauteur d'eau mensuelle



Le climatogramme de Ploërmel fait apparaître qu'en moyenne le mois de Juillet est déficitaire en eau. Juin est presque déficitaire. Cette sécheresse d'été pose des problèmes de conservation de l'eau dans les sols.

1 - 3 - 4 Le vent

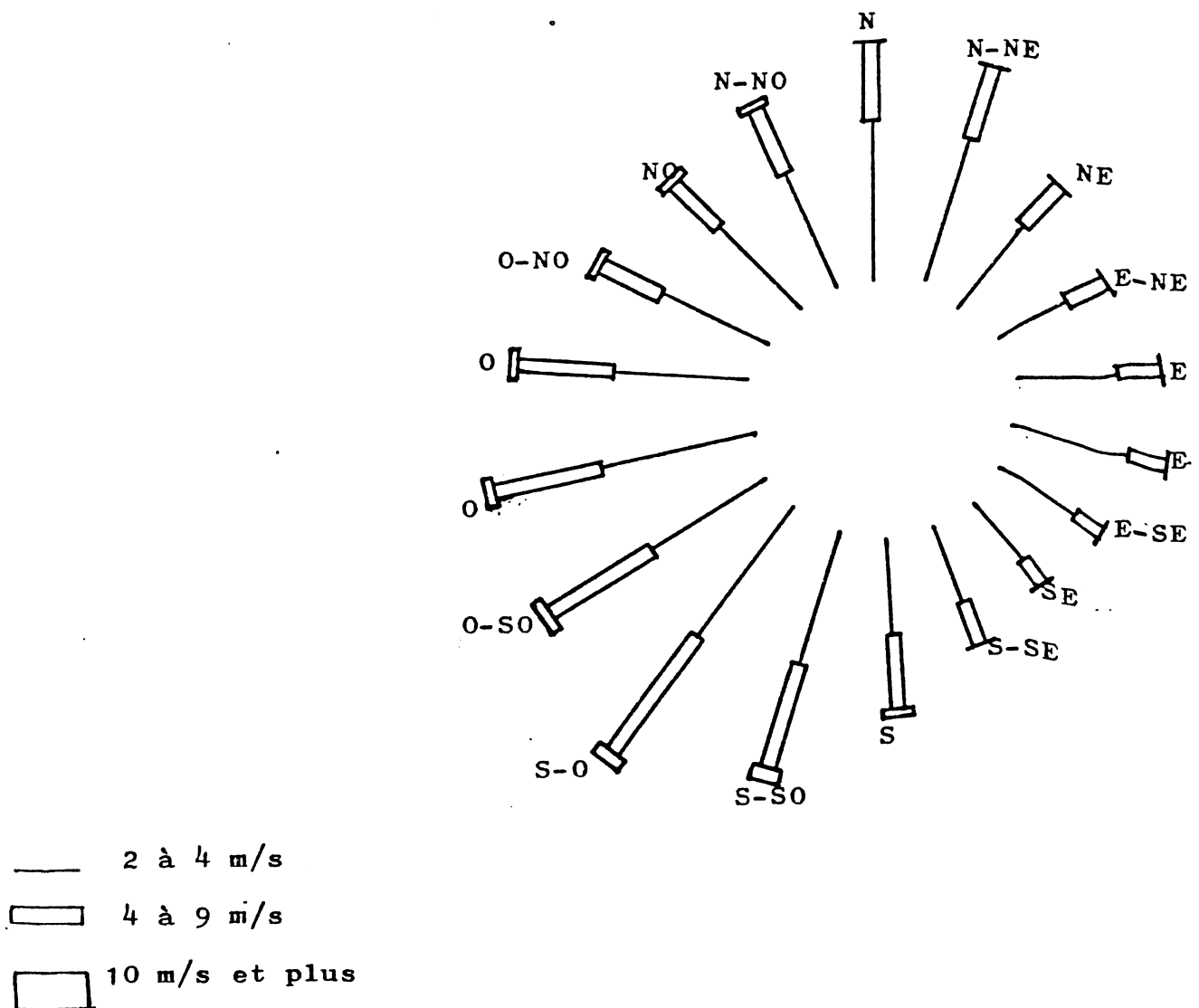
La station météorologique la plus proche où les vents sont relevés est Rennes - Saint-Jacques.

La rose des vents ci-dessous montre la dominance des vents de Sud-Ouest (qui sont aussi les plus violents). Cette importance des vents de Sud-Ouest et d'Ouest-Sud-Ouest est renforcée à Concoret par le relief (forte dénivellation par rapport à la forêt). La forêt, de par sa structure continue ne constitue pas un brise-vent.

FREQUENCES MOYENNES DES DIRECTIONS DU VENT

1949-1979

RENNES



1 - 4 Le réseau hydrographique

Trois ruisseaux drainent les eaux de la commune et vont se jeter à l'Ouest dans le ruisseau de la douve du Rox puis dans le Doueff qui se déverse dans l'étang au Duc. Seules les terres qui entourent l'étang de Comper (de la Jeannette au Perthuis du Faux) sont drainées par le ruisseau de la Cabanel (bassin du Meu).

Soient : ① Le ruisseau d'Haligan

② Le ruisseau Nord

③ Le ruisseau Sud (Doift)

+ Le ruisseau ① : Il circule essentiellement dans les terres de culture. C'est en général un fossé bien entretenu. Son cours a été déterminé par la main de l'homme notamment dans la parcelle 238 où il circule à contre pente. L'une des branches (A) est issue d'une tourbière. Ce ruisseau est asséché l'été.

+ Le ruisseau ② : Il prend sa source à l'Est de la Métairie et est barré à 200 mètres de là pour une retenue d'eau. Il circule ensuite dans une zone de friches humides, terres récemment abandonnées. Son lit est bien délimité. A l'Ouest de Tréban il circule dans les terres labourées et le long des routes. Il traverse trois gros hameaux, sans gros problème de pollution accidentelle. Avant la Ville aux Feuvres il passe dans une peupleraie puis une friche boisée, le fond est un peu envasé. Les ruisseaux qui descendent des landes de Renihal ont des sources très diffuses.

+ Le ruisseau ③ : Le Doift : c'est le cours d'eau le plus important de la commune. Des travaux de nettoyage sont envisagés par la mairie avec l'appui du service hydraulique de la D.D.A., de la sortie du Moulin Bas d'Isogouët au Vaugriot.

Ce ruisseau prend sa source en Paimpont. Depuis 1840 environ il est divisé en deux branches afin d'alimenter l'étang d'Isogouët, par le ruisseau des Communes qui circule entre Paimpont et Concoret presque sur la ligne de crête. L'autre branche passe par le Landrais et la Dorbelais, elle reçoit l'eau du Perthuis du Faux.

Le Doift reçoit l'eau de ruissellement de la Ville Danet en Paimpont et de la forêt (Landes de Lambrun. Le sol peu épais sur schistes imperméable retient peu l'eau et les débits sont très variables.

Le cours principal circule dans une vallée au relief peu marqué, sa pente est faible ce qui engendre de nombreux méandres, ceci joint au non entretien des arbres poussant sur les rives crée des engorgements fréquents.

Au delà du Vaugriot, en limite du Bran en Gaël, il a été curé et nettoyé sans suppression des méandres et en conservant les arbres sur les rives, l'écoulement y est facile, la flore constituée de renoncules aquatiques, abondante.

Il y a très peu de sources bien délimitées à Concoret, les ruisseaux sont formés à partir d'un chevelu de fossés de drainage des parcelles.

La pollution des eaux : La qualité de l'eau circulant dans ces ruisseaux n'a pas été suivie.

Pour notre part nous avons noté deux points de pollution par rejet d'effluents d'élevages : Au Vaugriot où un tuyau part d'une étable, passe sous le chemin, avant d'atteindre le ruisseau et à partir des porcheries situées sur la route entre le Bourg et Brangelin, la fosse à lisier déborde constamment, le lisier s'écoule dans le fossé qui longe la route et est déversée dans le ruisseau en contrebas.

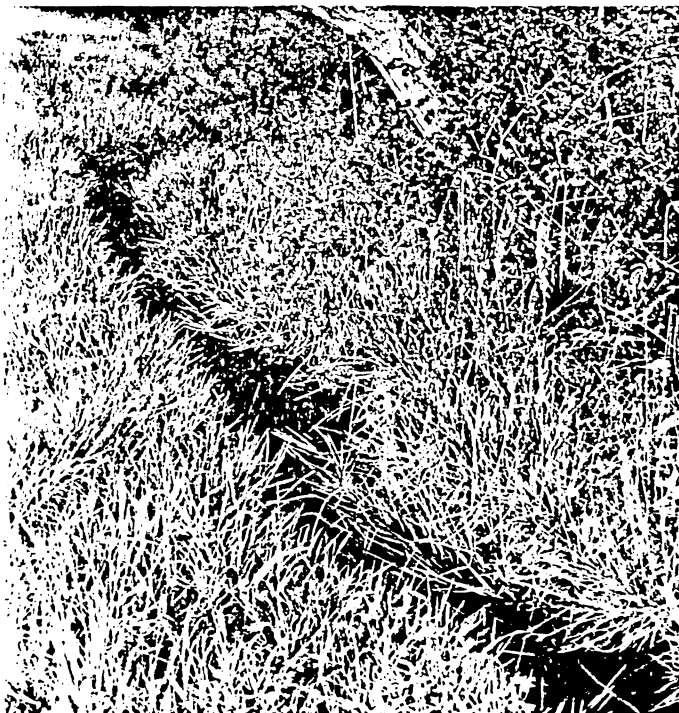
Il faudrait mettre rapidement fin à ces pratiques qui nuisent considérablement à la qualité d'une eau qui se déverse dans une retenue destinée à l'alimentation en eau potable.



Vallée du Doift en aval du terrain de camping

- pêche : elle n'est actuellement que très occasionnelle dans les ruisseaux, il n'y a pas d'association de pêche.

Les Ruisseaux



Ruisseau des Communes



Haligan : ruisseau curé le long de la parcelle A 260



Le Doift avant son entrée dans le marais du Vaugriot : envasement important



Le Doift au niveau de la Ville aux Feuvres, après curage le lit est envahi par les renoncules aquatiques

chapitre 2

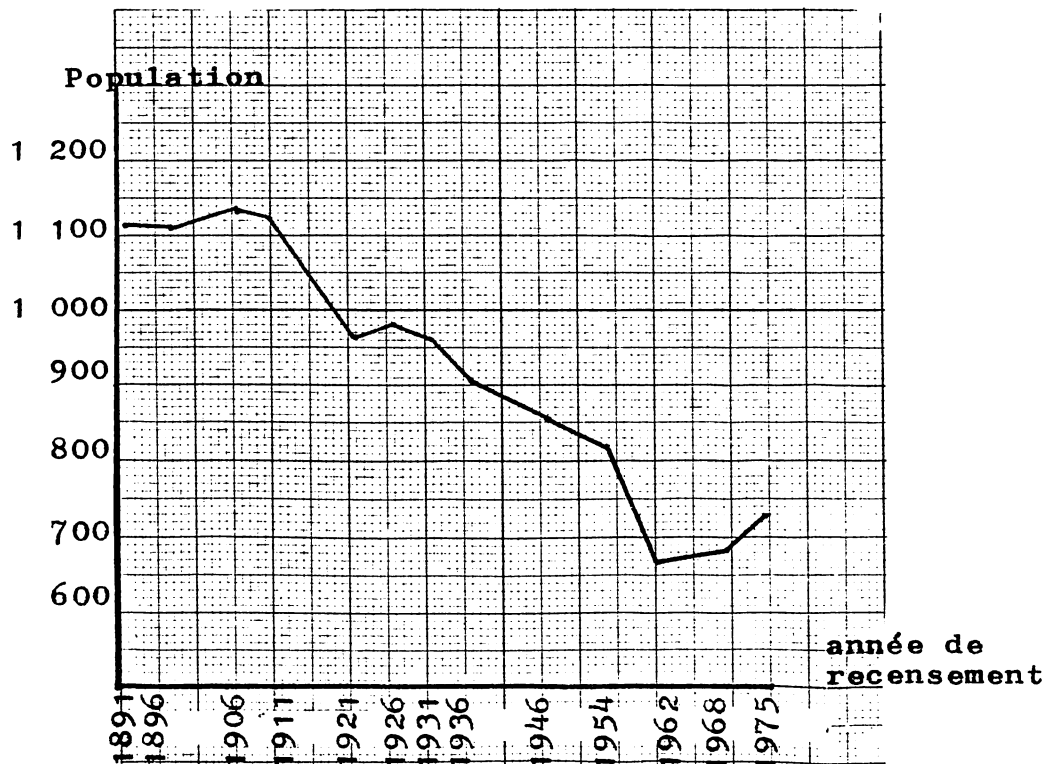
le milieu humain

2 - 1 La population

2 - 1 - 1 La population totale

En constante diminution depuis le début du siècle, la population totale a augmenté de 48 personnes entre 1968 et 1975, année où elle était de 731 habitants soit 46,5 hab/km²,

EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE



En 1975 la répartition dans les différentes classes d'âge était la suivante :

	CONCORET		BRETAGNE
	Nombre	Taux	Taux
- 20 ans	214	29,3	32,1
20-64 ans	331	45,3	53,2
65 ans et +	196	25,4	14,6

Soit une population sensiblement plus âgée que celle de la Bretagne, ce qui peut aisément s'expliquer par la présence d'une maison de retraite.

L'examen des pyramides des âges (page 18) nous donne des renseignements plus précis sur le dynamisme de la population.

- Ce sont des pyramides étroites à la base : il y a peu d'enfants.

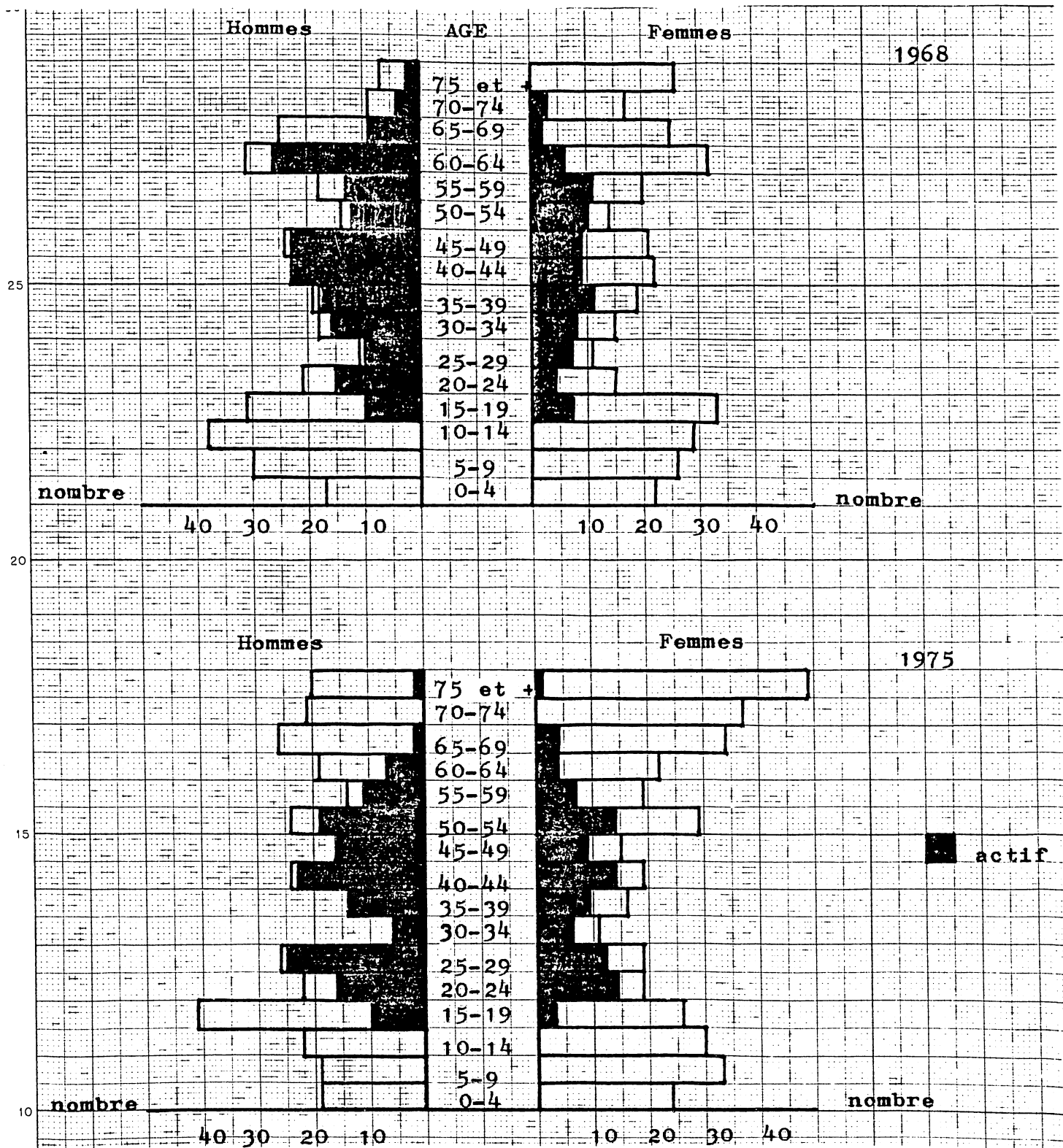
- Il y a rétrécissement dès qu'on atteint l'âge actif (plus de 20 ans), ainsi en 1968 les 15-19 ans étaient 64, en 1975 les 20-25 ans ne sont plus que 41 : il y a exode des jeunes qui ne trouvent pas d'emploi sur place.

- La faible natalité de la période 1940-1945 est très nette (petit nombre de 30-34 ans en 1975).

- On note aussi un profond déséquilibre entre les sexes chez les 15-19 ans : 42 garçons pour 26 filles. Est-ce dû au fait que les garçons sont plus nombreux à faire des études et restent chez leurs parents jusqu'au Service National ?

Les perspectives démographiques ne sont pas très favorables, ce qui ne pose pas de problèmes d'isolement puisqu'il y a de gros bourgs à proximité : Mauron, Plélan, Ploërmel, mais pose problème pour la survie du commerce local et pour les finances communales, à terme.

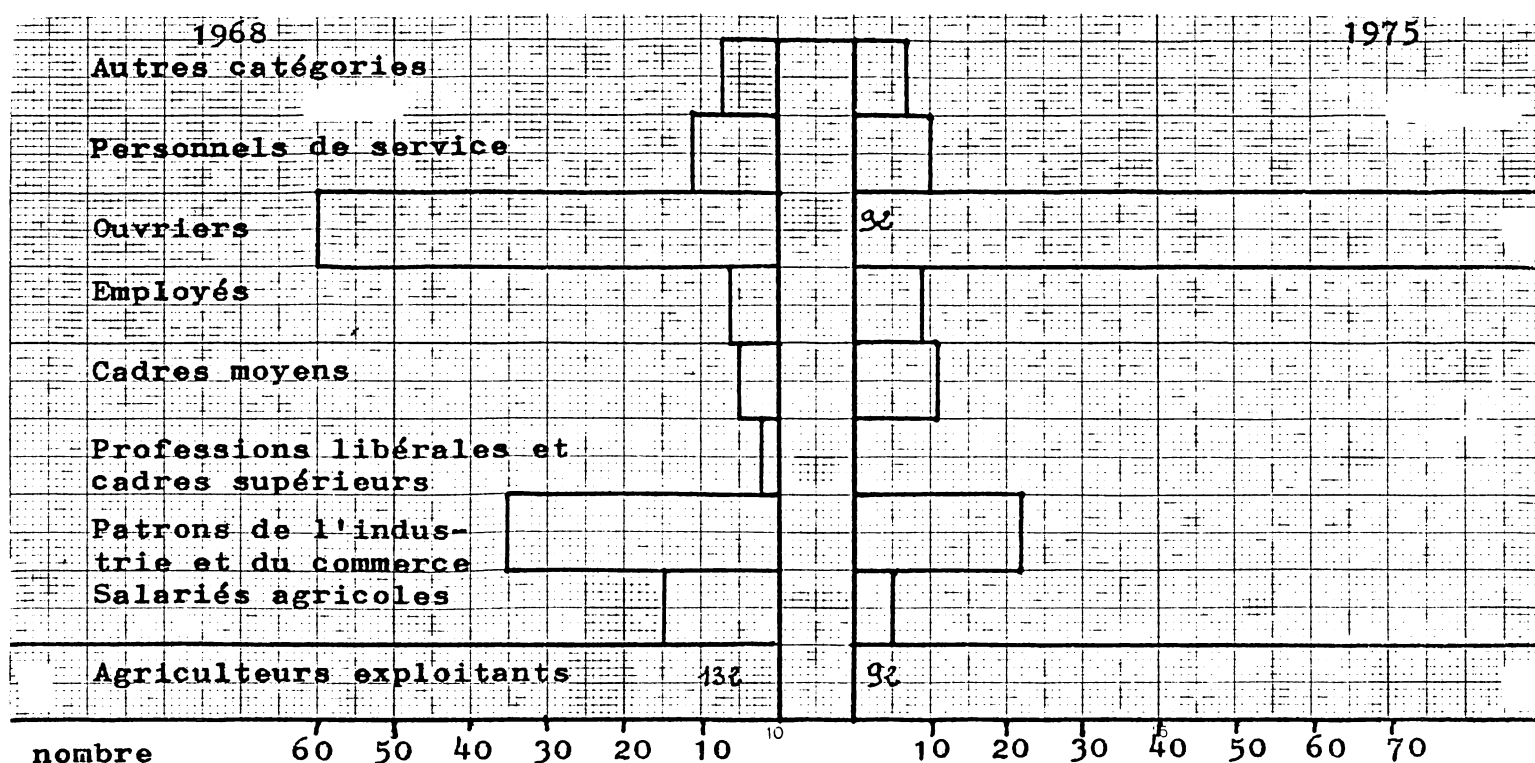
PYRAMIDE DES AGES



2 - 1 - 2 La population active

En 1975 on comptait 247 actifs soit environ 38 % de la population, chiffre moyen. Ces actifs sont essentiellement des agriculteurs et des ouvriers (dont une partie travaille à l'usine Citroën de Rennes), ces derniers étant en augmentation de 50 % par rapport à 1968 ; les artisans et commerçants sont en diminution et globalement le nombre d'actifs est en diminution de 31 personnes.

REPARTITION DE LA POPULATION EN CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES



On s'achemine ainsi vers un type de population composée d'une part décroissante d'actifs sur la commune (principalement agriculteurs) et d'autre part d'un nombre croissant d'actifs travaillant à l'extérieur, pour ceux-ci le choix de CONCORET comme lieu de résidence tient sans doute à leur origine familiale ainsi qu'au prix du terrain à bâtir, mais aussi au choix d'un cadre de vie, cadre de vie choisi aussi par les résidents du week-end relativement nombreux (résidences secondaires) et par les estivants.

Ce phénomène est à prendre en compte au niveau de l'aménagement global de la commune : le parti d'aménagement consistant à conserver l'aspect actuel du paysage peut permettre le maintien de la population.

2 - 2 L'agriculture

Elle est ici analysée au travers les résultats des Recensements Généraux de l'Agriculture de 1970 et 1979 (page suivante), et les données collectées en mairie.

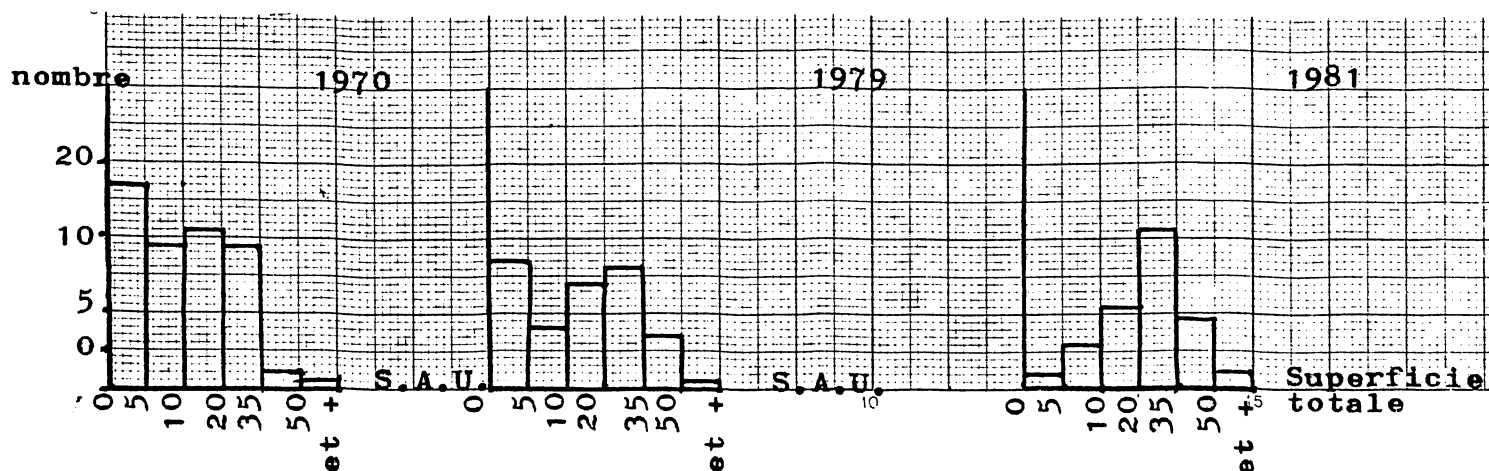
2 - 2 - 1 La superficie des exploitations

L'évolution est donnée par les graphiques ci-dessous (*).

EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON LES CLASSES DE SUPERFICIE

nota pour 1970 et 1979 (source R.G.A.) il s'agit de Surface Agricole Utile

pour 1981 (source mairie) il s'agit de superficie totale



(*) Le chiffre de 1981 pour les exploitations de moins de 5 hectares n'est pas comparable à ceux de 1970 et 1979, n'ont été pris en compte que les agriculteurs à plein temps.

On constate une diminution constante du nombre d'exploitations de moins de 20 hectares et une augmentation du nombre de celles de 20 hectares et plus. Plus que le nombre d'exploitations, la Surface Agricole Utile correspondant aux différentes classes de superficie est en nette évolution : en 1970 les exploitations de 20 ha et plus correspondent à une S.A.U. de 602 hectares soit 53,6 % de la S.A.U. totale, en 1979 ces chiffres passent à 748 ha et 71,8 %. Pour les exploitations de plus de 35 ha on passe de 11 % à 32,3 %.

Pour 1981, nous n'avons que les superficies totales d'exploitations (S.A.U. + bois et landes). Les exploitations de plus de 20 hectares couvrent 81 % du territoire communal et celles de plus de 35 hectares 41 % ce qui signifie que la majorité du territoire est géré par des agriculteurs ayant des exploitations leur assurant une certaine rentabilité économique.

2 - 2 - 2 L'âge des exploitants

Actuellement sur les 43 exploitants ayant plus de 10 hectares 29 ont entre 35 et 54 ans et cinq moins de 35 ans, il en reste deux ayant plus de 65 ans. Il y a abaissement de l'âge moyen des agriculteurs. Apparemment la plupart prennent leur retraite à 60 ans.

Aux cinq jeunes agriculteurs il convient d'ajouter cinq aide-familiaux susceptibles de reprendre l'exploitation familiale.

Le tableau croisé des âges et superficies totales (page 23) montre la prédominance du groupe 20-35 hectares - 35-54 ans.

2 - 2 - 3 Les productions agricoles

Les cultures fourragères et les prairies permanentes occupent plus de 60 % de la Surface Agricole Utile, blé, orge et avoine occupent le reste du territoire.

La production végétale est essentiellement destinée à l'alimentation des bovins, principale production animale.

Il existe par ailleurs deux ateliers de porcs dont celui du Rocher qui comprend trois bâtiments.

L'élevage de volailles qui existait en 1979 a été abandonné.

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE

1979-1980

22

Commune : n° 043

CONCORRET

Canton : MAURON

TAILLE et SUPERFICIE des EXPLOITATIONS

Classe S.A.U. (ha)	Nbre d'exploitat.		SAU (ha) correspondante	
	RGA 1970	RGA 1979	RGA 1970	RGA 1979
moins de 1	6	5	5	1
1 - 2	5	4	7	5
2 - 5	16	8	54	28
5 - 10	19	8	142	60
10 - 20	21	14	312	200
20 - 35	19	16	476	411
35 - 50	2	7	74	280
50 et +	1	1	52	57
ENSEMBLE	89	63	1 122	1 042

dont SAU en propriété :

520

Nombre d'exploitations ayant	RGA 1970	RGA 1979
Au moins 1 vache	74	44
Au moins 10 vaches	30	28
Au moins 1 truie	16	13
Au moins 10 vaches et 10 truies	—	4
Une installation de traite	13	34

POPULATION - EMPLOIS

	RGA 1970	RGA 1979
Population totale des expl.	351	234
dont actifs familiaux (y.c. chef)	188	118
Nombre de salariés permanents	15	4
Nombre d'exploitations en ayant	10	4
Nbre d'exploitants ayant une retraite	—	14

AGE des CHEFS d'EXPLOITATION

Classe d'âge du chef d'exploit.	Nbre d'exploitat.		SAU (ha) correspondante	
	RGA 1970	RGA 1979	RGA 1970	RGA 1979
moins de 35	5	3	—	75
35 - 49	31	24	—	470
50 - 54	5	12	—	276
55 - 59	18	10	—	145
60 - 64	13	6	—	34
65 et +	17	8	—	42
ENSEMBLE	89	63	—	1 042

SUCCESSION

probabilité de reprise des exploitations
dont le chef est âgé de plus de 54 ans

	Nombre d'exploitations
Succession assurée	2
Sans successeur (disparition)	14
Succession indéterminée	8

UTILISATION du SOL (ha)

cultures principales seulement, dérobées exclues

Catégories de cultures	RGA 1970	RGA 1979
Surface Agricole Utilisée	1 122	1 042
Blé	136	88
Orge	112	97
Avoine	119	101
Maïs-grain	19	—
Céréales-grain	394	304
Pommes de terre	15	4
Betteraves	50	56
Maïs-fourrage	11	74
Total cultures fourragères	249	449
Légumes (y.c. maraîchage)	—	—
Superficie toujours en herbe	331	181

CHEPTEL

Catégories d'animaux	RGA 1970	RGA 1979
Vaches laitières	632	692
Total vaches	632	710
Total bovins	843	1 329
Brebis-mères	87	184
Total ovins	94	376
Total équidés	40	14
Truies-mères	124	221
Total porcins	758	1 613
Poules et poulettes	28 756	10 910
Poulets de chair	987	13 682
Dindons et dindes	143	5
Pintades	51	—

REPARTITION DES AGRICULTEURS
selon leur AGE et la SUPERFICIE de leur EXPLOITATION

Superficie AGE	- 5 ha	5-10	10-20	20-35	35-50	50 et +	Total
- 35 ans				2	3		5
35-49	1		3	8	3	1	16
50-54		1	4	7	2	1	15
55-59			2	2	1		5
60-64			1	1			2
65 et +	1	5	1	1			8
TOTAL	2	6	11	21	9	2	51

2 - 2 - 4 Localisation des exploitations agricoles

La carte, page 24, fait apparaître une relative hétérogénéité dans la localisation des exploitations : elles sont peu nombreuses et de faible superficie à l'Est de la voie D 733, elles sont nombreuses autour du bourg.

Plusieurs exploitations sises entre le Vaubossard et le Perthuis du Faux ont une part importante de leurs terres en Paimpont. La ferme du Rocher est principalement étendue sur Gaël.

A Haligan les fermes sont nombreuses mais de faible superficie. Par ailleurs plusieurs villages (Les Liordais, Noë Reculard...) ne comptent aucune ferme.

Cette répartition fait que, même en cas de remembrement, certains lots resteront éloignés des sièges d'exploitation.

- exploitation de moins de 20 hectares
- exploitation de 20 à 35 hectares
- exploitation de plus de 35 hectares

porcherie

échelle : 1/25 000

source : Mairie

2 - 2 - 5 Perspectives d'évolution

Le Recensement Général de l'Agriculture de 1979 donne quelques chiffres sur le nombre d'exploitants de plus de 54 ans sans successeurs, mais n'indique pas la superficie concernée. A l'époque la S.A.U. exploitée par les plus de 60 ans n'était que de 76 ha et elle était de 221 ha par les plus de 54 ans.

Même en l'absence d'enquête supplémentaire on peut émettre l'hypothèse que les deux successions assurées concernent les deux agriculteurs ayant leur fils sur l'exploitation. La superficie totale concernée est de 64 hectares.

Il semble que l'on soit arrivé à un seuil de stabilité à Concoret et qu'il n'y ait plus de libération massive de terre dans les quelques années à venir.

Ceci signifie entr'autres que les nouvelles structures mises en place en cas de remembrement seront durables.

2 - 3 Les chemins

Le réseau de chemins est très dense à Concoret : 94 km pour une superficie de 1 583 hectares. Toutes les exploitations sont desservies par, au moins un axe goudronné, les routes de traverses sont nombreuses. Un seul tracé est récent il s'agit de la route qui relie la Feuvrais à la route départementale 773.

Dans les zones de bois et de landes des pourtours Nord, Sud et Est de la commune le réseau de chemins de terre et empierrés est important et bien entretenu.

Longueur des chemins :

Route goudonnée .	47 km
Chemin empierré	17,5 km
Chemin de terre	20,4 km
Chemin abandonné	10,2 km

On note aussi un certain nombre de chemins abandonnés qui sont soit des affleurements rocheux couverts par la lande (Sud du Landrais), soit des chemins creux ayant un rôle important dans la circulation de l'eau (à La Rivière, au Vaugriot, à la Métairie...).

Outre ce rôle de drainage ces chemins offrent des milieux variés par leur éclaircissement et leur humidité et constituent un refuge important pour la faune et la flore.

2 - 4 Notes diverses2 4 - 1 La station d'épuration

Les habitations du bourg sont reliées à un réseau d'assainissement qui aboutit à une station d'épuration située en aval du terrain de camping (parcelle D 671).

La qualité des eaux rejetées est suivie par la Direction Départementale à l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S. Les trois dernières analyses donnaient les résultats suivants :

	Novembre 1980	Septembre 1980	Janvier 1981
Couleur	légèrement trouble	idem	idem
p H	6,8	7,6	7,0
NH ₄ [*]	8	15	30
NO ₂ [*]	4,2	1,7	1,8
NO ₃ [*]	38	14	41
NTK [*]	12	-	24
DCO [*]	80	70	91
DBO ₅ [*]	13	10	25
MES [*]	24	29	20

* les différentes teneurs sont données en mg/l.

NH₄ = ammoniac ; NO₂ = nitrites ; NO₃ = nitrates ; NTK = azote total (sauf nitrates et nitrites) ; DCO = demande chimique en oxygène ; DBO₅ = demande biologique en oxygène ; MES = matières en Suspension.

Ce sont là de bons résultats, mais il ne faut pas oublier que le milieu récepteur (le DOIFT) a un débit faible et qu'il doit être aménagé pour favoriser les populations de truite.

Une forte croissance de la population au niveau du bourg serait difficilement compatible avec le maintien de la qualité de l'eau. En ce sens la répartition des habitations en hameau avec assainissement individuel réduit le problème des eaux résiduaires.

2 - 4 - 2 Le camping - Le tourisme

Il existe un camping municipal situé au Sud du bourg en bordure du DOIFT.

C'est un camping de 200 places, avec emplacement pour caravanes. Il est équipé d'un bloc sanitaire, d'un terrain de tennis et d'un étang alimenté par le DOIFT.

Ce camping est fréquenté essentiellement en Juillet-Août ; mais dès le printemps des citadins (Rennais) viennent y installer leur caravane.

Le camping de Concoret est en été fréquenté par des étrangers, notamment des Hollandais qui en ont fait un point de rencontre pour des fêtes estivales.

Par ailleurs il existe de nombreuses résidences secondaires sur la commune : maisons restaurées ou constructions neuves.

chapitre 3

les structures écologiques

3 - 1 L'occupation du sol

Lors de l'étude de terrain l'occupation de chaque parcelle a été notée, ce qui a donné lieu à l'établissement d'une carte au 1/5 000 (annexe) où figurent :

- Les zones de cultures ;
- Les prairies permanentes ;
- Les bois à feuillus dominants ;
- Les bois de résineux ;
- Les landes ;
- Les friches ;
- Les peupleraies ;
- Les zones humides.

3 - 1 - 1 Les zones incultes

Ce sont toutes les zones non directement utilisées par l'agriculture : bois, landes, marais.

3 - 1 - 1 - 1 Les bois

La commune est dans la continuité de la forêt de Paimpont, mais la superficie boisée est peu importante (108 hectares d'après le cadastre, soit 6,8 % du territoire communal).

On distingue deux types de bois : bois à feuillus dominants et bois de résineux auxquels on peut ajouter les peupleraies.

* Les bois de feuillus

On rencontre des ensembles de quelque importance (à proximité des châteaux du Rox ou de Comper) et des petits bois épars.

Le traitement est généralement un taillis sous futaie, mais peut être une futaie (Rox) avec plantation de résineux en sous-bois.

+ Les bois humides

Ils sont très rares sur la commune et localisés dans quelques petites parcelles. L'espèce dominante y est l'aulne glutineux. L'ensemble floristique le plus complet a été trouvé à la limite entre les parcelles D 215 et D 216 ; il est composé de : aulne, saule, viorne, frêne, bourdaine, noisetier, aubépine, prunellier, églantier, chêne, sureau. Certaines parcelles ont été enrésinées comme la parcelle B 371 où des épicéas de Sitka croissent sous les aulnes.

+ Les bois non humides (mésophiles)

Leur végétation a été fortement influencée par l'action humaine. Certaines parcelles ont une flore d'arbres et d'arbustes très riche, qu'il conviendra de sauvegarder. Par exemple parcelles D 158 et D 533 ; on y rencontre le chêne pédonculé, le chêne sessile, le hêtre, le charme, l'if, le sorbier torminal, le houx, le poirier sauvage, la myrtille et le châtaignier.

Les bois, à l'entour du château du Rox, ont une flore nettement plus pauvre, le chêne sessile et le hêtre sont les espèces dominantes, la strate arbustive, pauvre, est constituée essentiellement de houx en peuplement dense par endroits. Un bon nombre de parcelles ont fait l'objet d'un enrésinement en sous-bois.

Les parcelles C 1-2-3-4 sont incluses dans la forêt domaniale de Point-Clos, elles ressemblent davantage à une collection d'arbres d'ornement qu'à une forêt. Durant la dernière guerre mondiale cet espace était utilisé comme aérodrome.

+ Les peupleraies

Quelques parcelles humides ont été plantées de peupliers, elles occupent une superficie totale très peu importante : 5,50 hectares d'après le cadastre.

* Les bois de résineux

Trois types de bois de résineux peuvent être distingués :

- les peuplements de pin maritime sur lande ;
- les plantations récentes (épicéas ou Douglas) ;
- Les bois brûlés en 1976.

1 - Les peuplements de pin maritime sur lande

Ce sont des peuplements très hétérogènes. Il y a eu des plantations dès la vente des landes communales en 1857, les parcelles voisines ont ensuite étéensemencées naturellement. Là où le sol est un peu épais les arbres sont nombreux et de bonne qualité, sur les affleurements rocheux et à leur proximité la lande rase est seule présente.

2 - Les plantations récentes

Excepté à La Rivière où les zones boisées sont impropres à la culture à cause de leur forte pente, les parcelles récemment enrésinées sont d'anciennes prairies ou terres de cultures. Elles forment parfois des ensembles comme au dessus de l'étang de Comper mais la plupart du temps ce sont de petites parcelles que le propriétaire ne veut pas exploiter. Exemples : à Rézel - parcelles C 584-585-587-589 ; à Haligan la parcelle A 372 est un cas particulièrement typique du boisement d'une zone de culture, qui risque d'entraver la restructuration foncière. Ce phénomène est encore peu répandu sur la commune, mais le maire craint qu'il ne gagne petit à petit toutes les parcelles isolées, ce qui à terme risque de gêner l'agriculture. Le regroupement des terres des propriétaires désirant boiser, dans le cadre d'un remembrement, serait un remède à ce problème.

3 - Les bois brûlés en 1976

Ils sont situés au Nord de la commune sur les landes de Renihal et les landes de Fontaine-Bourse. Ils figurent comme friches sur le plan d'occupation du sol *. La végétation de reconquête y est dense mais généralement réduite à une seule espèce qui est le bouleau ou le genêt. Quelques parcelles ont été reboisées exemple : B 520 - 127.

* les affleurements y sont très fréquents.

3 - 1 - 1 - 2 Les landes

Elles occupent les sols peu épais sur les schistes rouges. La végétation est constituée de callune, bruyère ciliée, bruyère cendrée, ajonc nain, ajonc d'europe et large plaques de lichens ainsi que des graminées, agrostides pour la plupart. Les parcelles occupées par cette lande sont impropres à recevoir toute autre végétation.



Lande rase
à Isogouët

3 - 1 - 1 - 3 Les friches

Sous ce terme sont rassemblées toutes les parcelles où la végétation naturelle évolue sans intervention de l'homme suite à l'abandon de la culture. Ce sont en général de petites parcelles, exemples : à Haligan A 548 ; la parcelle D 261 est peuplée de saules. Entre le Point-Clos et la Gourichais tout un ensemble de parcelles sont en friche, les pommiers disparaissent peu à peu au milieu des ajoncs et des jeunes chênes.

3 - 1 - 1 - 4 Les zones humides

Nous ne notons dans ce paragraphe que les zones marécageuses non exploitées par l'homme et les tourbières. Il y a deux ensembles importants : le marais du Vaugriot presque entièrement inondé en saison pluvieuse et les bords de l'étang de Comper.

+ Le marais du Vaugriot : la végétation du pourtour des mares permanentes est composée de carex dont *Carex siparia* particulièrement abondant, de phragmites (roseaux), d'iris jaune, de lycopode, de saule et de morelle-douce-amère.

Dans la partie Sud du marais se trouve une prairie inondable, les principales espèces présentes sont : la glycérie (bonne valeur fourragère) la houlque laineuse, le jonc aggloméré, accompagnées de gaillet des marais, iris, oseille ; l'aulne et le saule commencent à coloniser cette parcelle qui n'est plus pâturée.

+ La bordure de l'étang de Comper

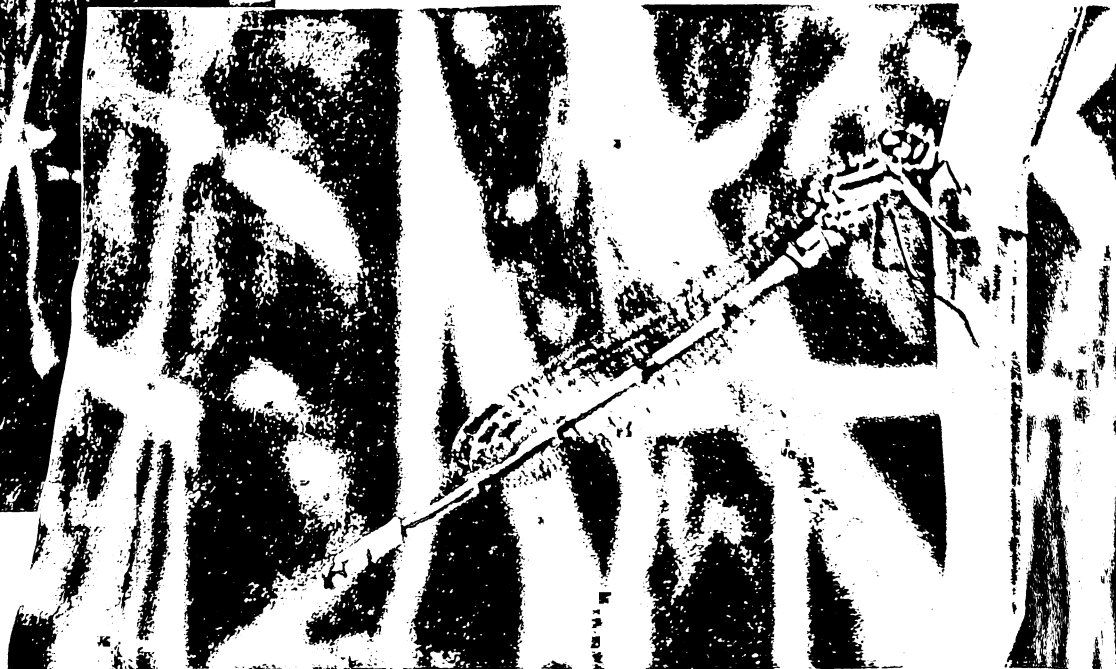
Pour les étangs Nord, la zone de transition entre milieu terrestre et milieu aquatique est quasiment nulle. Il n'en est pas de même pour l'étang situé au Sud de Rézel. Noyée en Mai, la ceinture d'étang était partiellement émergée en Juillet, nous y avons noté la présence abondante de saule, quelques chênes, quelques pieds de bourdaine ; la strate herbacée était peu développée, le scirpe des marais et la flamulette semblent être les plantes dominantes.

+ Une tourbière est présente dans les bois de pins à Haligan parcelle A 586, sa surface ne dépasse pas quelques ares.

Sur le plan biologique ces zones ont un intérêt certain de par leur rareté et par les nombreuses espèces végétales et animales qui y trouvent refuge.

Sur le plan hydrologique le marais du Vaugriot, de surface limitée, a un faible rôle dans la régulation de l'écoulement de l'eau, les étangs de Comper, par contre, jouent un rôle important.

Le Marais du VAUGRIOT



3 - 1 - 1 - 5 Les prairies permanentes

On les trouve surtout dans des zones plates, mal drainées la Ville aux Feuvres, le Pré à Chesnard ; elles ne constituent pas un ensemble continu le long des ruisseaux.

* Il y a aussi des ensembles de prairies sur sol peu épais (zone des schistes rouges) à la Métairie, sur les landes de Renihal, et dans le secteur du Landrais.

3 - 1 - 1 - 6 Les cultures

L'importance des différentes cultures a été abordée au chapitre agriculture.

* La carte des zones plates (pente inférieure à 2 %) correspond à celle des zones humides, la plupart d'entre elles sont en prairie, quelques unes ont été mises en culture. La zone plate du Nord de la commune correspond à la crête des buttes de Renihal (page 36).

3 - 2 Le bocage

3 - 2 - 1 Méthode de travail

La cartographie du bocage est l'une des phases essentielles de l'étude écologique préalable au remembrement. C'est en effet l'élément du milieu qui sera le plus modifié lors des travaux connexes. Il convient d'établir une typologie des talus mettant en évidence ceux dont la préservation est utile voire indispensable.

Cette typologie est fondée sur les fonctions essentielles du talus et de la haie :

- Fonctions brise-vent, paysagère et de production de bois d'oeuvre et de chauffage déterminées par le boisement ;
- Fonction de lutte contre l'érosion hydrique ;
- Rôle dans la circulation et le stockage de l'eau ;
- Rôle d'abri pour la faune et la flore.

sont ainsi distingués

- ① - Les talus ayant un rôle anti-érosif ou permettant le stockage de l'eau. Ils sont notés en rouge sur le plan.
 - Les talus n'ayant pas ces rôles. Ils sont notés en vert sur le plan.
- ② Pour le boisement
 - Les haies présentant un rideau continu d'arbres dont la hauteur dépasse 6-7 mètres.
 - Les haies dont le boisement est discontinu (trouées) ou dont les arbres sont bas (haies de saules).
 - Les haies constituées d'arbustes ou d'arbres très espacés (plus de 10 mètres).

En combinant 1 et 2 on obtient les six types de talus figurant sur la carte au 1/5 000.

Les talus dont la qualité biologique est remarquable : grand nombre d'espèces végétales, plusieurs strates de végétation offrant un abri à la faune, sont notés ③ sur le plan de l'état actuel du bocage.

La hauteur des talus (butte de terre) et la profondeur des fossés sont notés de la façon suivante :

Fossé

profondeur inférieure à 25 cm	1	Ces données sont inscrites le long des talus comme suit
profondeur comprise entre 25 et 50 cm	2	
profondeur comprise entre 50 et 75 cm	3	parcelle A f ab
profondeur supérieure à 75 cm	4	parcelle B

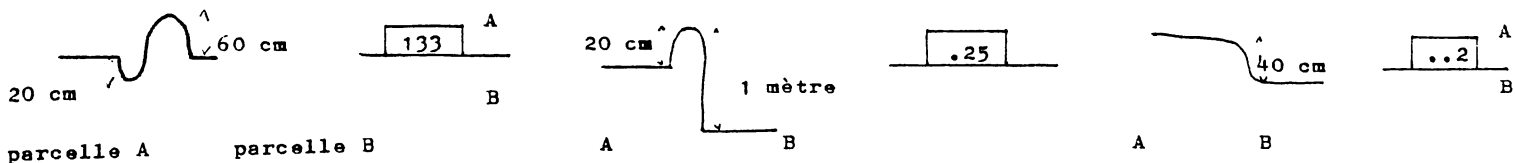
Butte de terre

hauteur inférieure à 20 cm	1	f = profondeur du fossé
hauteur comprise entre 20 et 50 cm	2	a = hauteur de la butte par rapport à la parcelle A
hauteur comprise entre 50 et 70 cm	3	b = hauteur de la butte par rapport à la parcelle B
hauteur comprise entre 70 et 100 cm	4	
hauteur supérieure à 1 mètre	5	

L'absence de fossé ou de butte est notée .

Le rectangle dans lequel sont inscrits ces chiffres est situé dans la parcelle où se trouve le fossé, sauf le long des routes et des chemins (le fossé est situé du côté de la route mais on ne peut inscrire le rectangle de ce côté.

Exemples

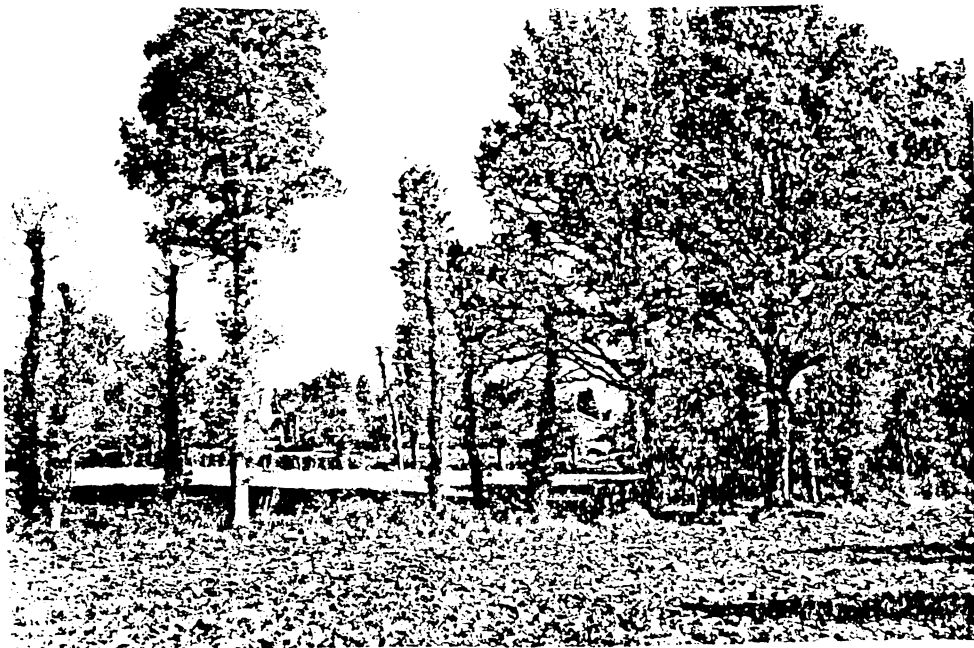


3 - 2 - 2 Physionomie des talus et des haies

+ Les haies

La plupart des haies à Concoret sont formées d'arbres traités en ragosses (troncs émondés régulièrement pour fournir des fagots) ou en coupelles (arbres de haut-jet utilisés comme bois d'oeuvre). A leur base les arbustes : aubépine, prunellier, cornouiller... sont plus ou moins abondants suivant l'intensité du "nettoyage" réalisé par les agriculteurs.

La qualité brise-vent de ces haies est très variable suivant le temps écoulé depuis la dernière émonde, l'espacement des arbres, l'importance des arbustes à la base.



Haie formée de coupelles et de ragosses à Haligan

Ragosses venant d'être émondées et repousses de 2 ans
L'effet brise-vent de ces haies est nul.
Cette photo a été prise à Haligan



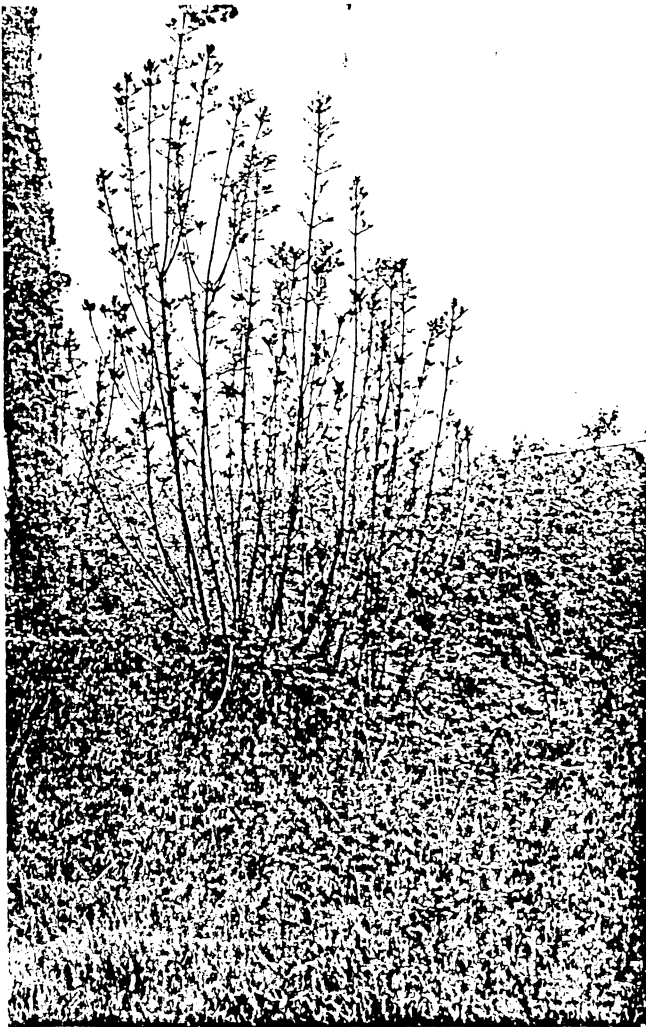


Les arbres sont serrés et les branches forment un rideau continu mais l'absence d'arbustes à la base est génératrice de courants d'air et réduit considérablement la protection contre le vent au château du Roz.

Haie de très bonne qualité : les arbres sont hauts, il n'y a pas de discontinuité, il y a des arbustes au château du Roz.



On trouve toutefois quelques autres formes de traitement des arbres ; mais ils sont assez rares et isolés, nous n'avons pas vu de raisons écologiques à leur présence.

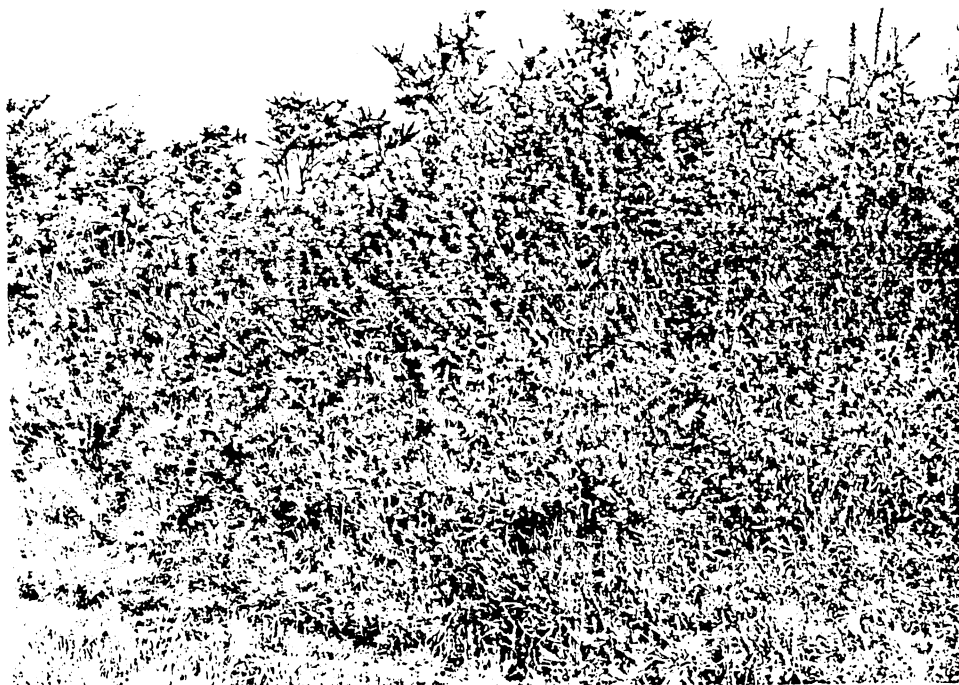


Têtard bas de frêne
à la Bouvrais.

Charmille
traitée en
haie basse



Là où les arbres ont été coupés s'installe souvent une végétation de lande où l'ajonc d'Europe domine.



Talus recouvert d'ajoncs près du ruisseau des Communes.

+ Les talus

Les talus sont pour la plupart des buttes de terre de 50 cm à un mètre de haut. Lorsqu'ils sont perpendiculaires à la pente ils sont dissymétrique et la différence de niveau entre la parcelle amont et la parcelle aval peut atteindre deux mètres. A la Jeannette entre les parcelles 112 et 115-116 il y a un talus formé de pierres, ceux-ci sont nombreux dans le secteur du Landrais.



Talus de terre

3 - 2 - 3 Le réseau bocager

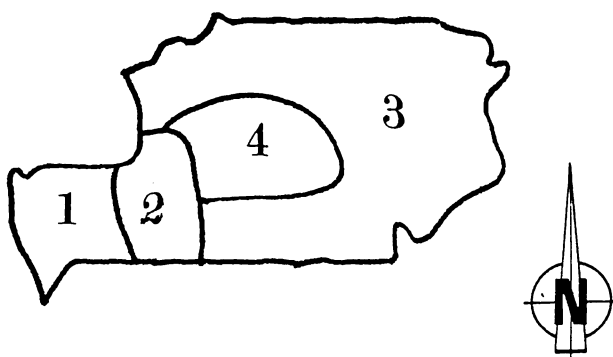
Pour analyser le réseau bocager on peut scinder la commune en plusieurs parties :

+ 1 - Haligan : long village en ligne isolé géographiquement et séparé du reste de la commune par les terres du Château du Rox.

+ 2 - Les terres du Château du Rox : il s'agit d'une grande propriété ancienne.

+ 3 - L'Est, le Sud et le Nord du bourg : le parcellaire est irrégulier, les bois, les villages et de petites parcelles de culture se cotoient.

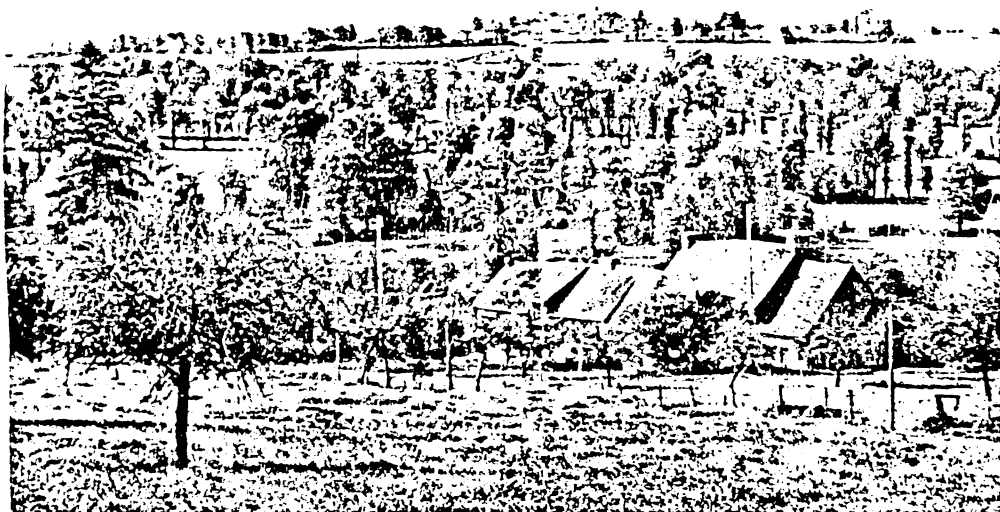
+ 4 - Le centre et l'Ouest de la commune : excepté le bourg, les habitations y sont rares. Les parcelles de terres sont grandes, les zones incultes très rares.



échelle : 1/100 000

Zone 1

+ A Haligan le réseau bocager est très irrégulier : très dense par endroits, surtout à proximité des bâtiments d'exploitation il est lâche dans les terres de culture à la limite de Gaël.



Zone de bocage
dense

Courtil entouré
de hauts arbres
près d'une ferme



Espace dénudé

MESURE DES LONGUEURS DE TALUS (en km)
DANS LES DIFFERENTES PARTIES

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Talus sans rôle anti-érosif				
bon boisement	6	3,4	17,1	3,5
moyen boisement	12	2,2	53,2	13,5
faible boisement	6,8	1	27,7	3,2
boisement nul	1,9		2,4	1,8
Talus avec rôle anti-érosif				
bon boisement	0,4	0,3	3,7	0,9
moyen boisement	3,2	0,6	9,9	2,4
boisement faible	1,3		2,3	1,1
Total (km) A	31,6	7,5	111,3	16,4
Longueur de lisière de forêt et landes	7	8,1	26,9	2,8
Superficie de chaque zone (en ha) B	170	145	945	270
Longueur/ha = $\frac{A}{B}$ (m/ha)	186	52	193	60

Il y a de nombreux ensembles de parcelles laniérées séparées par des parcelles plus grandes au tracé irrégulier. La longueur actuelle des talus n'est plus très grande (30,7 km), des arasements individuels ont été réalisés ces dernières années.

Zone 2

+ Les terres du Château du Rox. Il s'agit d'une ancienne grande propriété où il n'y a pas eu de partages, les parcelles sont très grandes, parallèles au ruisseau, elles sont séparées par des talus boisés.

Zone 3

+ Dans la zone 3 la longueur de talus est importante : 111 km, mais pour avoir une idée de l'importance du réseau (superficie moyenne des parcelles entourées de talus) il faut prendre en compte la longueur des lisières de bois (27 km) qui jouent le même rôle écologique que les haies (brise-vent, anti-érosif). Il est d'autant plus important de les prendre en considération qu'ici les bois sont dispersés.

Autour des bâtiments d'exploitation qui sont rassemblés en hameaux (Brangelin, Treban, La Bouvrais...) les parcelles sont petites et entourées de talus. Dans les zones de culture le bocage s'appuie sur les chemins qui forment le découpage primaire, il y a un premier ensemble de talus perpendiculaires aux chemins et parfois un découpage secondaire à l'intérieur des parcelles ainsi formées (exemple : au Sud et au Nord de la Jeannette). Entre les bois les parcelles sont grandes et régulières.

Zone 4

+ Au centre de la commune les parcelles sont grandes et les talus peu nombreux à l'Ouest, à l'Est le maillage est régulier et s'appuie sur les chemins.

On peut avoir une idée de la surface moyenne d'une parcelle entourée de talus en utilisant la formule suivante :

$$s = \frac{4 S^2}{L^2}$$

L = longueur de talus en km

S = surface de la commune en ha

Voir annexe p 67

Pour faire ce calcul nous avons assimilé les lisières des bois à des talus.

$$s = \frac{4 \times (1\ 580)^2}{(2\ 116)^2} = 2\ 123 \text{ hectares}$$

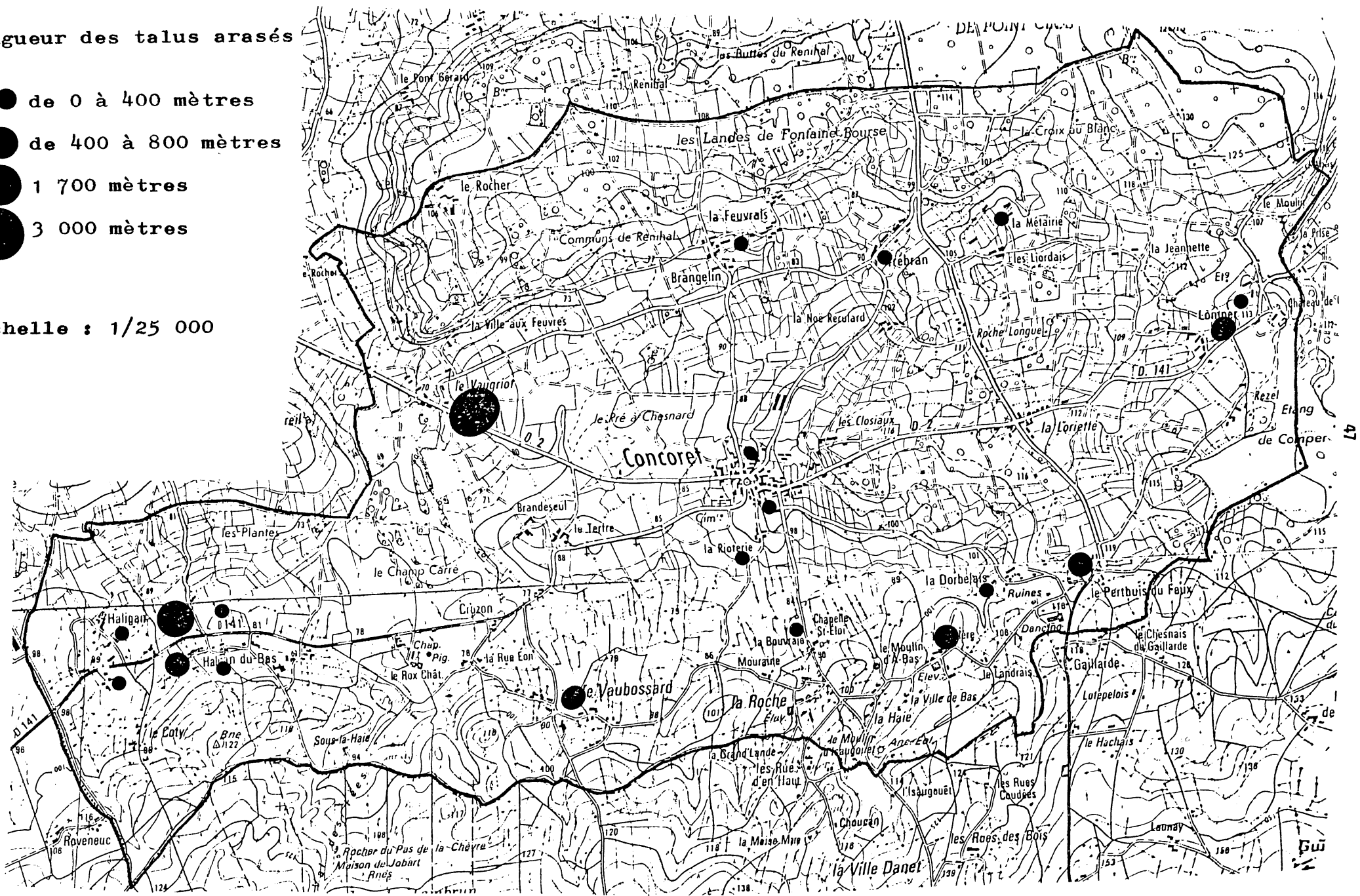
Des arasements individuels ont déjà été réalisés à Concoret souvent aidés par des subventions de l'Etat. En 1974 par exemple dix kilomètres de talus ont été arasés. Il s'agissait d'arasements importants pour deux exploitations : au Vaugriot et à Haligan, ailleurs seuls un ou deux talus sont concernés.

LOCALISATION ET IMPORTANCE DES ARASEMENTS DE TALUS REALISES EN 1974

Longueur des talus arasés

- de 0 à 400 mètres
- de 400 à 800 mètres
- 1 700 mètres
- 3 000 mètres

échelle : 1/25 000



3 - 2 - 4 La végétation des haies et des talus

Les arbres et arbustes présents ont été notés pour environ 150 talus. Le classement de ces relevés (voir annexe page 66) fait apparaître six grands groupes.

Groupe 1 : talus ayant une végétation essentiellement forestière, caractérisée par le charme, le houx, le chèvrefeuille, le chêne sessile et le sorbier torminal ; le hêtre et l'if sont aussi présents. Ce sont des talus situés en bordure de chemins. Il s'agit vraisemblablement d'une végétation laissée en place lors du défrichement de la forêt, ce qui lui donne une grande valeur biologique.

Groupe 2 : c'est une végétation due essentiellement à l'influence de l'homme outre les espèces fréquemment plantées comme le frêne, l'aubépine, le merisier, le prunellier on y rencontre des espèces aimant la lumière ou les sols enrichis en nitrates : fusain d'Europe, sureau. C'est une végétation présente autour des villages et dans les secteurs vraisemblablement défrichés depuis longtemps.

Groupe 3 : il est constitué par les talus comportant le plus grand nombre d'espèces ; il est caractérisé par l'abondance du noisetier, du cornouiller sanguin, de l'érable champêtre, du merisier, de l'aubépine, du prunellier... On rencontre les talus appartenant à ce groupe principalement dans le secteur cultivé d'Haligan ainsi que dans les zones Nord et Ouest du bourg.

Groupe 4 : c'est le groupe constitué par des relevés comptant peu d'espèces et où l'ajonc d'Europe et le genêt sont toujours présents. Les talus de ce type sont essentiellement présents dans les secteurs de landes défrichées à la fin du siècle dernier.

Groupe 5 : caractérisé par les espèces des landes : ajoncs, genêts, bruyères, il n'est présent que sur un faible nombre de talus, généralement à proximité des landes rases.

Groupe 6 : il est lui aussi peu représenté, c'est un groupe constitué par des espèces des lieux humides, voire très humides : aulne, saule. On ne rencontre le groupement végétal complet qu'au Nord du Château du Rox, notamment entre les parcelles A 215 et A 216.

Par ailleurs existent tous les types de végétation de transition entre ces six groupes fondamentaux. Cette brève étude de la végétation des talus fait apparaître la commune, comme une mosaïque de milieux écologiquement différents.

On trouvera en annexe un tableau représentant ces différents groupes.

3 - 3 La faune

Il n'est pas possible dans le cadre des études réalisées de faire un inventaire complet de la faune présente sur la commune. Les renseignements donnés ci-dessous ont été principalement recueillis auprès des responsables de la société de chasse locale.

Il s'agit d'une association (80 chasseurs) constituée en 1936 qui gère la chasse sur environ 80 % du territoire communal. Sont exclues la plupart des terres dépendant des châteaux du ROX et de COMPER ainsi que les parcelles appartenant à l'Office National des Forêts.

Les zones les plus giboyeuses de la commune sont :

- les bois autour de la Loriette (perdrix, lapins, lièvres et passage de chevreuil et de sanglier) ;

- landes du Nord de la commune (Landes de Topha) qui constituent un milieu favorable à tous les gibiers ;

- les landes de Lambrun (Sud d'Haligan) qui sont en continuité avec la forêt de Paimpont et abritent du gros gibier.

Il est à noter que la richesse de ces zones n'est pas étonnante car elles sont très diversifiées sur le plan écologique : sont présents des espaces très ouverts (champs cultivés), des espaces fermés (lande haute) et tous les types intermédiaires, bois de pins et de feuillus. Cette diversité sera à préserver dans le cadre de l'aménagement de la commune.

Il y a apport de couples de perdrix grise et rouge, de faisan, de lièvres et de lapins afin d'assurer la reproduction du gibier. Environ 500 pièces de perdrix et faisans sont lâchées ; les résultats sont bons.

La chasse au chevreuil et à la biche est soumise à un plan de chasse (un chevreuil à la Loriette, un dans les landes de Topha et trois dans les landes de Lambrun).

Il y avait autrefois d'importants passages de canards (qui sont toujours présents autour des étangs de COMPER).

Il y a encore des passages de bécasse, cantonnées au bord de la forêt.

On note une augmentation importante des éperviers ces dernières années.

chapitre 4

les propositions d'aménagement

Suite à cette analyse écologique des structures de la commune de Concoret plusieurs types d'aménagements, complémentaires, peuvent être envisagés. Nos propositions visent à la préservation voire à l'amélioration des équilibres écologiques actuels tout en développant différentes activités humaines : tourisme, agriculture, sylviculture, chasse...

Les aménagements envisageables sont : le remembrement, l'assainissement, le reboisement, les aménagements touristiques. Les propositions qui suivent découlent de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes, certaines communes à toutes les zones bocagères (*), d'autres spécifiques à Concoret.

4 - 1 Les contraintes d'aménagement

4 - 1 - 1 Les contraintes du milieu physique

. Dans la zone de schistes rouges, sur les pentes pourront se poser des problèmes d'érosion en nappe si les talus perpendiculaires à la pente sont supprimés. Actuellement l'alternance terres cultivées-terres incultes limite ce phénomène, mais si, lors d'un remembrement des parcelles sont mises en culture il faudra bien veiller à conserver les talus qui ont un rôle anti-érosif avec si possible un fossé à l'amont. Il est important de maintenir l'équilibre actuel car le sol est parfois très peu épais.

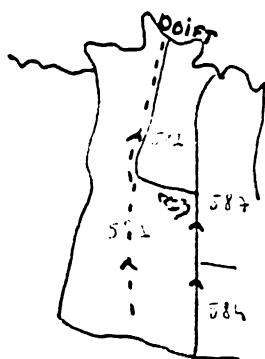
(*) Celles-ci sont présentées dans la plaquette
Les bocages : écologie, usages et aménagement.

. Dans la zone centrale et le long des ruisseaux le problème qui se pose à l'agriculture est d'ordre hydraulique. Les terres sont souvent engorgées pendant l'hiver et leur ressuyage au printemps est plus ou moins rapide. Là où se trouvent des prairies permanentes la gêne rencontrée par les agriculteurs est faible mais pour les terres labourées elle est parfois importante. Le drainage de certaines parcelles peut être envisagé suite à une étude pédologique précise, mais l'entretien et l'amélioration du réseau actuel de fossés peut jouer un grand rôle dans l'assainissement de cette zone.

Sur la commune, outre le ruisseau des Communes mentionné dans le paragraphe 1 - 4, page 12, on note quelques fossés situés sur des points hauts.

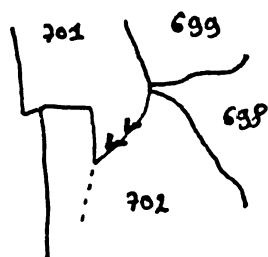
Exemple

Section D Un fossé est situé entre les parcelles 581/584-587, celui-ci n'est plus entretenu et déborde à l'entrée de la parcelle 582. Il serait préférable de refaire un fossé au niveau du point bas dans la parcelle 581.



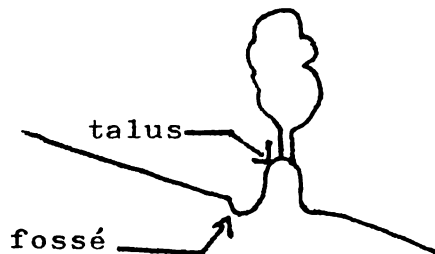
- fossé actuel
- 33 engorgement
- -> point bas

D'autres fossés disparaissent par endroit ce qui provoque un engorgement du sol qui pourrait être facilement diminué ainsi section C nous avons observé une circulation d'eau dans le fossé entre les parcelles 701 et 792 (le fossé est situé à l'amont du talus) mais ce fossé n'existe plus dans la parcelle 702.



—→ fossé avec eau
 --- talweg sans fossé

On rencontre parfois des fossés situés à l'amont des talus perpendiculaires à la pente :



Ces fossés jouent un rôle très important dans le drainage : ils facilitent le ressuyage de la parcelle du dessus, évitent l'ennoïement de la parcelle du dessous, de plus le talus avec la haie facilite la pénétration de l'eau en profondeur.

On note par exemple parcelle C 59 un engorgement important au dessus du talus car l'eau ne peut s'écouler, le creusement d'un fossé permettrait à l'eau de regagner le fossé situé dans l'ancien chemin (entre les parcelles C 57/C 60).

Le creusement de fossés avec talus boisés peut améliorer le drainage tout en favorisant le stockage de l'eau.

. Les vents les plus fréquents, les vents de Sud Ouest, tourbillonnent au Nord du Vaubossard. Ils s'élèvent pour passer au-dessus du massif de Paimpont et retombent sur Concoret en tourbillons. Il faudra donc veiller à maintenir un bon réseau de brise-vent pour protéger les maisons et les bâtiments d'élevage. Pour qu'il soit efficace il faudrait avoir des lignes boisées orientées Nord-Ouest - Sud-Est, distantes de 200 à 300 mètres.

. Les zones humides : marais et bordures d'étang sont des zones très riches au niveau biologique, ils ont une productivité très importante qui, si elle n'est pas directement mesurable car non utilisable par l'homme dans cet état, a un très grand rôle dans l'équilibre communal : zone d'abri et de nidification, tampons des crues, épuration des eaux...

4 - 1 - 2 Les contraintes du milieu biologique

. A Concoret la grande diversité des zones incultes : bois de résineux, de feuillus, landes rases, friches... et leur dispersion sur tout le pourtour du territoire communal sont un grand atout de richesse biologique et de stabilité. Ce sont par exemple, les conditions idéales pour les chevreuils qui ont besoin d'une alternance de bois et de terres cultivées, les faisans trouvent aussi dans cette structure de très bonnes conditions de vie.

Il faut maintenir cette diversité qui est nécessaire au développement du gibier, mais aussi de toute la faune sauvage : ennemis des cultures et leurs prédateurs.

. Entre les parties boisées du pourtour et sur les autres zones de la commune un bocage existe. Il a été démontré que si la dimension moyenne des mailles devient supérieure à 5 ou 6 hectares, la faune diminue d'abord en nombre d'individus, puis en nombre d'espèces.

. Les parcelles de résineux brûlées en 1976 posent un problème au niveau de l'aménagement. Elles ont pour le moment une végétation très pauvre mais, d'après les forestiers consultés, il semble souhaitable de ne pas intervenir tout de suite. La couche d'humus ayant été souvent détruite, il est préférable de laisser le sol se régénérer pendant 20 ou 30 ans avant de réaliser de nouvelles plantations.

4 - 1 - 3 Les contraintes du milieu humain

+ L'agriculture est le secteur économique dominant à Concoret. Tout aménagement doit donc prendre en compte les besoins et les désirs des agriculteurs. Un remembrement visera à créer de plus grandes parcelles surtout vers Haligan et le pourtour de la commune. Des études économiques et agronomiques ont montré que la parcelle à quatre hectares est l'idéal : il n'y a plus de perte de temps lors du travail du sol lié à la faible grandeur du champ, les pertes de rendements liés à la proximité d'une haie sont compensés par une augmentation de production au centre du champ.

Il faudra aussi assurer par de bons chemins la desserte de toutes les parcelles cultivées; si le réseau actuel est déjà dense et de bonne qualité il reste encore beaucoup de parcelles enclavées.

+ Le maintien de la qualité du paysage du cadre de vie sont deux atouts importants pour le développement de cette commune où la municipalité actuelle tente de prendre une orientation vers le tourisme et où les résidents non agricoles, permanents ou temporaires, sont nombreux. L'aspect paysager, c'est-à-dire ce que l'on voit quand on est sur la commune, est très influencé par les territoires environnants, notamment la forêt de Paimpont au Sud, mais il faut éviter de créer de trop grands espaces ouverts sur le territoire communal car l'aspect boisé, et le caractère intime du bocage en font les principaux attraits.

+ Il existe une carte communale, document d'aménagement qui donne les grands axes des possibilités de construction. Les zones constructibles sont situées autour du bourg, de la Loriette et de quelques hameaux : Le Landrais, La Haie, La Roche, La Bouvraie...

A l'Est de la Loriette il y a une zone rurale protégée, à proximité du site de Comper où le maintien de l'ensemble du paysage est souhaité, il faudra donc y maintenir un réseau bocager plus dense qu'ailleurs.

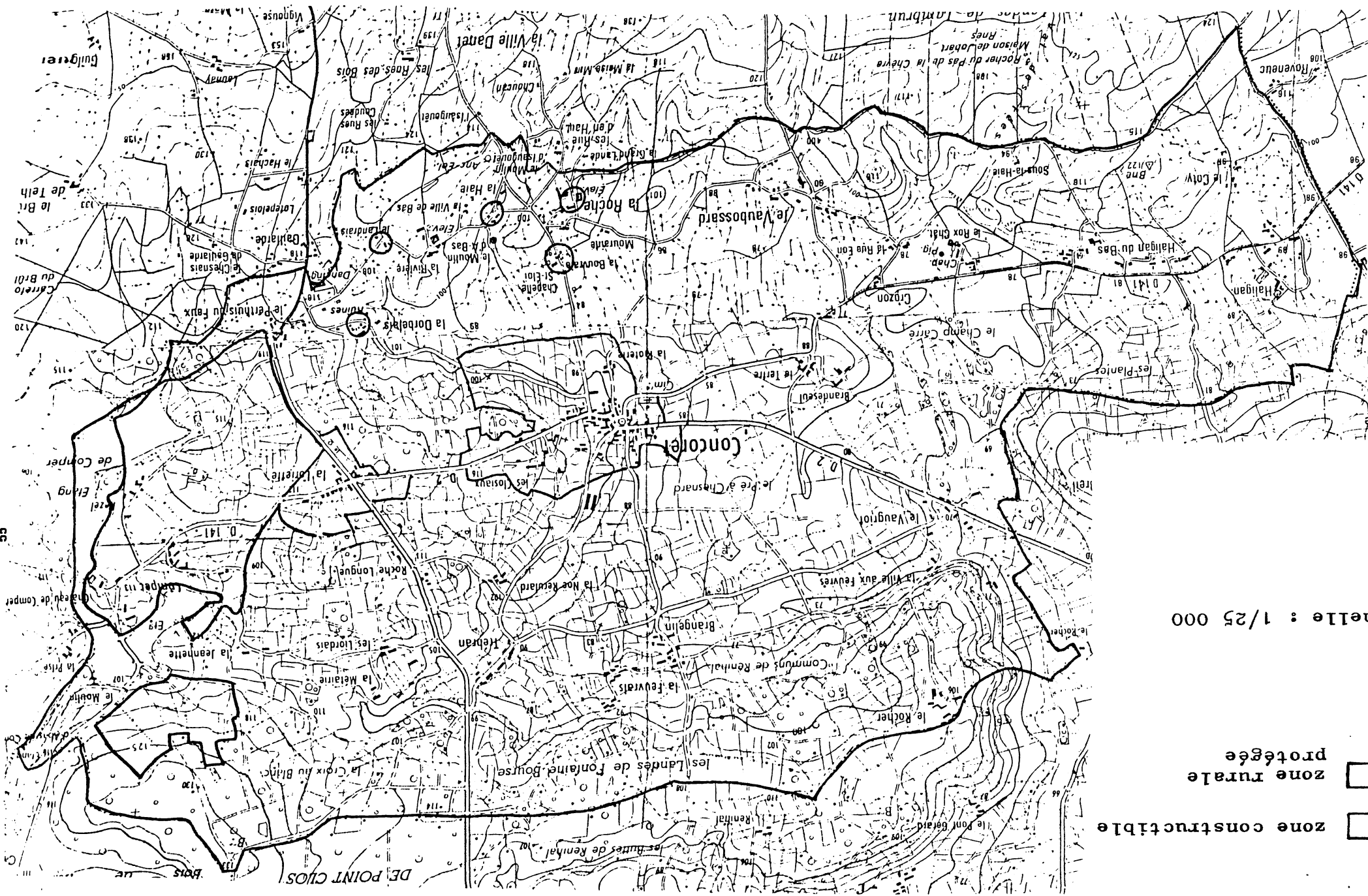
+ Production et utilisation du bois : à Concoret le bois est encore beaucoup utilisé pour la chauffage des maisons. Les ragosses sont entretenues et les fagots brûlés dans les cheminées. Il est difficile de connaître la consommation exacte d'une famille et d'en déduire la longueur de haie à conserver pour continuer à satisfaire ces besoins, c'est un point auquel chaque agriculteur devra porter attention avant d'entreprendre des arasements importants.

ZONES CONSTRUCTIBLES ET ZONE RURALE PROTEGEE

document établi d'après la carte communale

zone constructible
zone rurale protégée

échelle : 1/25 000



Les coupelles ou arbres de haut-jet ne sont plus entretenues, rares sont les jeunes agriculteurs qui savent encore choisir un jeune plant et "l'élever" pour en faire un bel arbre utilisé en bois d'oeuvre. Le potentiel "bois d'oeuvre" des haies diminue donc et tend à disparaître.

4 - 2 Le remembrement : remodelage du bocage

Notre intervention dans le cadre d'un remembrement, a surtout pour but de proposer un nouveau maillage bocager. Notre proposition pour un nouveau maillage s'appuie au maximum sur le bocage existant, néanmoins la création de nouvelles haies s'est avérée indispensable soit parce qu'il y a des vides dans le maillage actuel, soit parce que les talus en place sont inutilisables pour créer des parcelles propres à satisfaire aux exigences agricoles.

Les objectifs de cette proposition sont :

+ de créer de nouvelles parcelles de quatre à cinq hectares dans les zones de culture, elle peuvent être un peu plus petites autour des exploitations (vergers, prairies...) et dans les zones humides où le système talus-fossé facilite le drainage.

+ d'assurer une protection efficace contre le vent, en améliorant la qualité brise-vent de certaines haies, celles situées sur les crêtes par exemple, et en conservant les haies autour des bâtiments.

+ d'éviter les problèmes d'érosion hydrique en conservant la plupart des talus dissymétriques perpendiculaires aux pentes. Il n'est pas toujours nécessaire qu'ils soient surmontés d'un bon brise-vent, un simple rideau d'arbustes suffit alors ; ils maintiennent la terre par leurs racines et ne gênent pas les cultures voisines par leur ombre.

Sur la proposition de maillage établie sur un plan au 1/5 000 figurent :

- des talus à garder en l'état ;
- des talus à garder en améliorant leur boisement ;
- des talus à garder si possible ;
- des haies à créer.

Pour les chemins d'exploitation nous demandons la conservation d'un des talus de bordure ; mais dans certains cas particuliers : la conservation des deux talus paraît nécessaire :

1 - Le long des chemins de promenade : l'Association Bretonne Relais et Itinéraires (A.B.R.I) commence début Juillet l'étude des parcours piétonniers possibles sur la commune, nous ne pouvons donc pas prendre en compte leurs projets actuellement. Nous proposons toutefois l'utilisation de certains chemins à des fins de découverte notamment dans les landes du Nord et du Sud de la commune (voir carte page 58).

2 - Pour les chemins creux qui ont un rôle dans la circulation de l'eau.

3 - Pour les chemins qui constituent un refuge pour la faune (exemple au Vaugriot chemin entre les parcelles B 238 à 287/B 280-281) ce chemin comporte de nombreux points d'eau ainsi qu'une flore très diversifiée dans un ensemble de parcelles labourées.

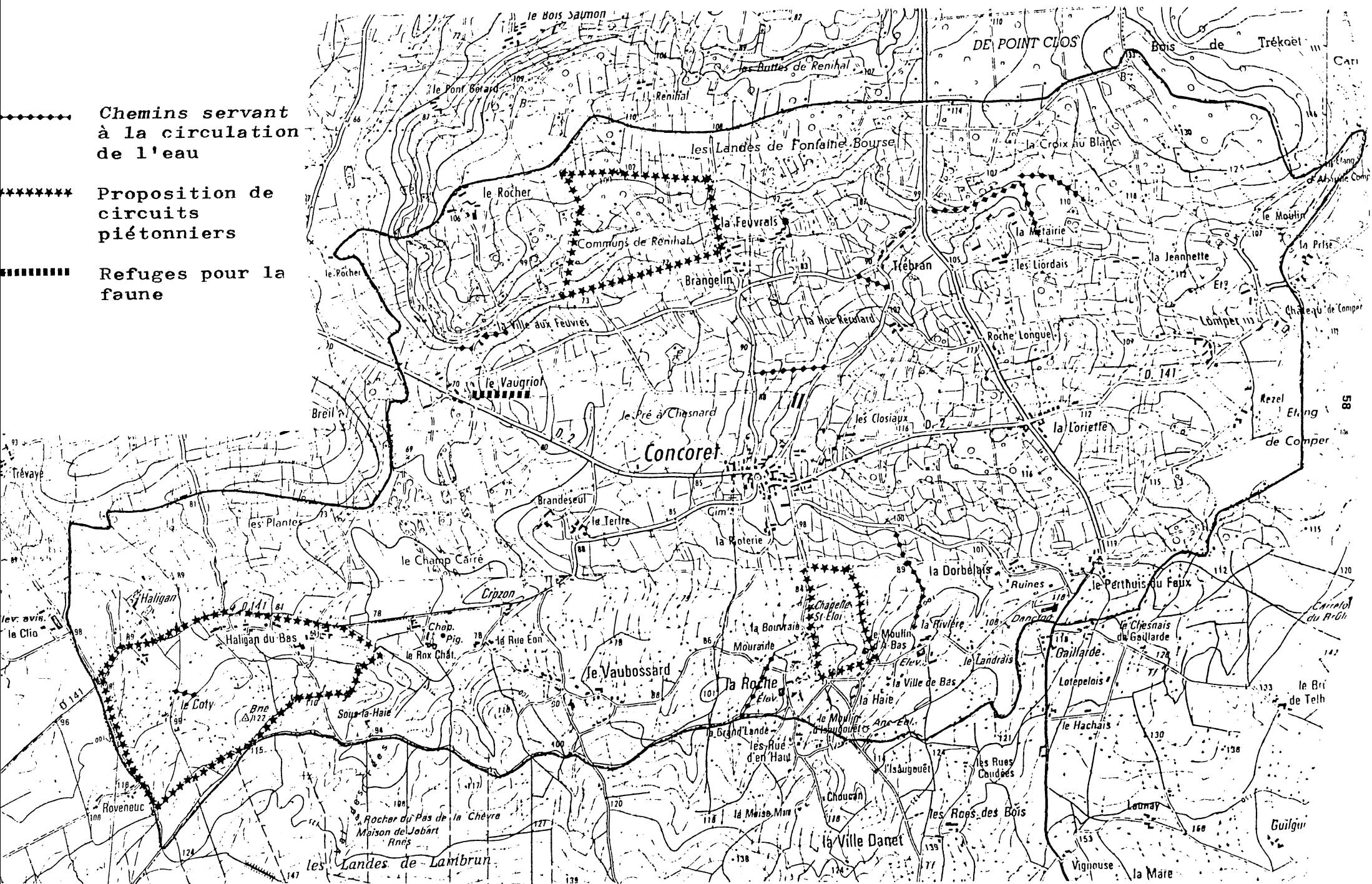
Exemples de proposition de maillage

- à la Ville aux Feuvres



On voit au premier plan sur la photo une prairie humide avec un fossé, puis un chemin, et dans le fond le talus entre les parcelles B 35-39 et B 18-19. La dénivellation est importante, la conservation de ce talus s'impose quelles que soient les contraintes foncières.

CARTE DES CHEMINS A CONSERVER EN L'ETAT



- à Haligan

Page suivante sont reportés le plan de l'état actuel et la proposition de maillage de l'extrémité Sud-Ouest de Haligan. Dans cette zone le relief est peu marqué, deux branches de ruisseau circulent. Il faut assurer la protection des ruisseaux en conservant les talus qui les bordent ils évitent ainsi la contamination directe de l'eau par les eaux qui ruissellent sur les labours et sont, au moment des épandages d'engrais ou de pesticides, chargées de produits toxiques, et jouent un rôle anti-érosif, malgré la douceur des pentes. Ce sont les talus 1-2-3-4 du plan de conservation.

Le long du chemin Ouest, la haie est conservée sur toute la longueur, elle assure une bonne ligne continue de protection contre le vent.

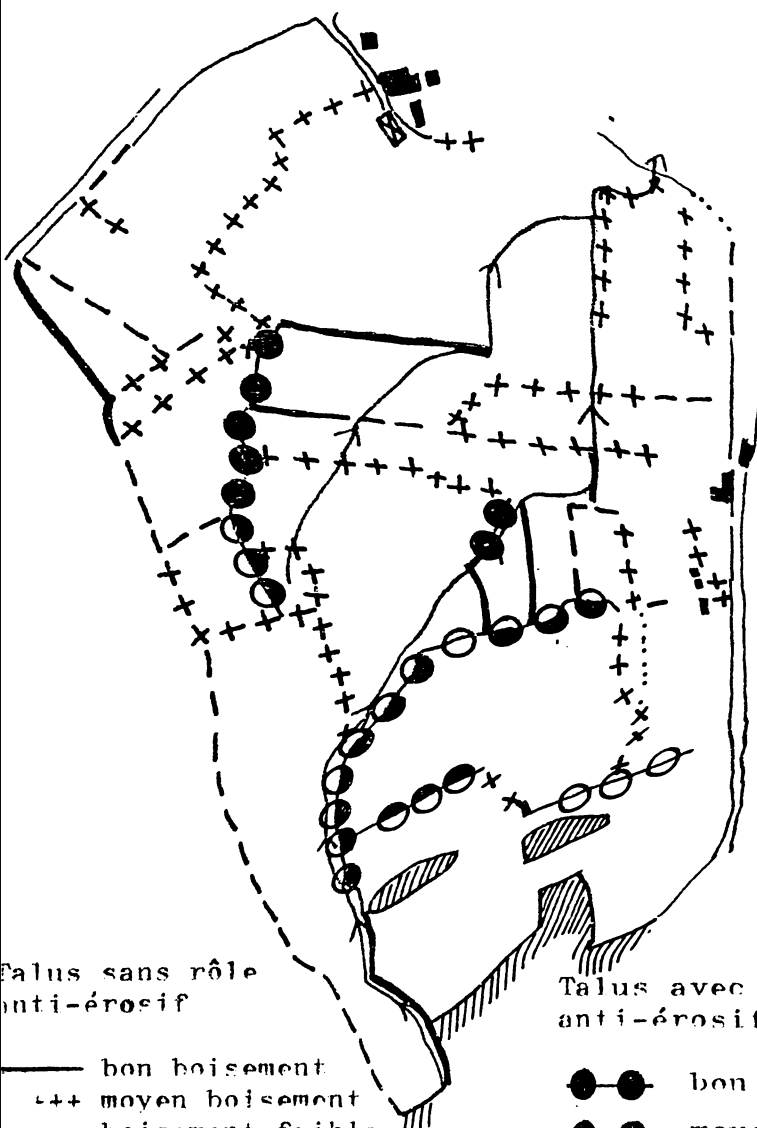
Les haies 3-5 et 6 délimitent une parcelle de deux hectares, ce qui n'est pas très grand, mais elles sont indispensables pour protéger du vent les bâtiments d'exploitation.

Quelques portions de haies devront être créées pour fermer le maillage, en effet si les talus sont disjoints, les vents s'engouffrent dans les trouées et les courants d'air sont nombreux, et la structure perd toutes les caractéristiques du bocage, au niveau de la qualité de la faune et de la flore.

TAUX DE CONSERVATION - MESURE DES TALUS DE LA PROPOSITION DE MAILLAGE

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Talus à conserver en l'état	12,5	4,8	51,4	11,9
Talus à conserver et à améliorer	1,8		3,2	2,4
Talus à conserver si possible			2,3	1
Talus à créer	0,5		2,8	1,5
Total	14,8	4,8	59,7	16,8
Taux de conservation en %	46,8	64	53,6	100

ETAT ACTUEL DU BOCAGE



Talus sans rôle
anti-érosif

— bon boisement
+++ moyen boisement
---- boisement faible

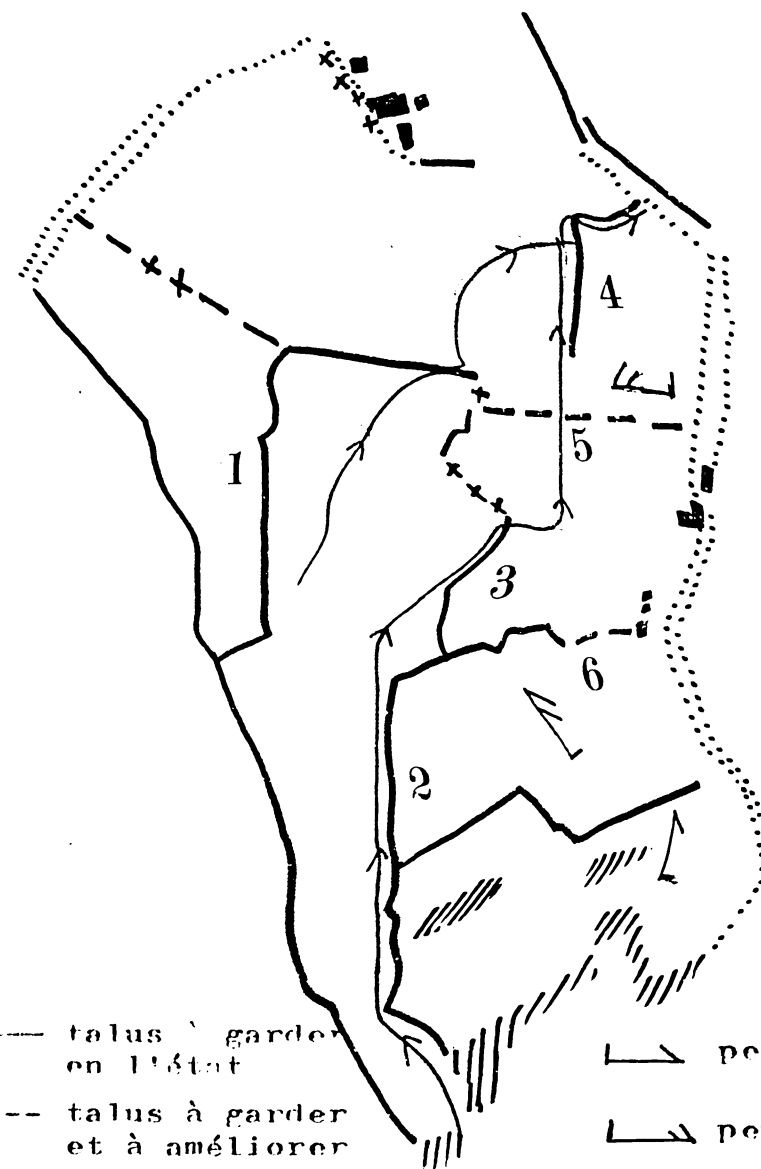
== chemins /// bois

→→ ruisseau

Talus avec rôle
anti-érosif

●● bon boisement
●○ moyen boisement
○○ boisement faible

PROPOSITION POUR UN NOUVEAU MAILLAGE



— talus à garder
en l'état

---- talus à garder
et à améliorer

++++ haie à créer

:::: chemins

↘ pente faible

↘ pente
moyenne

4 - 3 L'assainissement

Des problèmes d'assainissement se posent pour toutes les zones plates mais surtout dans le centre de la commune et dans la vallée du Doift où, en période humide, les sols ne sont pas "portants" (phénomène de thixotropie).

Le drainage est déconseillé dans les zones d'alluvions récentes, il faudra donc aménager tout un réseau de fossés permettant un écoulement rapide de l'eau, au printemps, pour les terres de la vallée. Les talus de ceinture des zones humides, bordés d'un fossé amont, sont très importants pour l'assainissement.

Au centre de la commune, quelques drainages peuvent être envisagés.

Un projet de nettoyage du Doift est actuellement à l'étude par le service hydraulique de la D.D.A.

4 - 4 Le reboisement

Il semble il y avoir actuellement une volonté de la part de plusieurs propriétaires d'effectuer des reboisements. Pour le moment ils se font de façon isolée, ce sont des plantations d'épicéas de Sitka et de Douglas. Un regroupement des parcelles à boiser à l'Est de la commune permettrait une meilleure gestion des bois et serait une moindre gêne à l'agriculture.

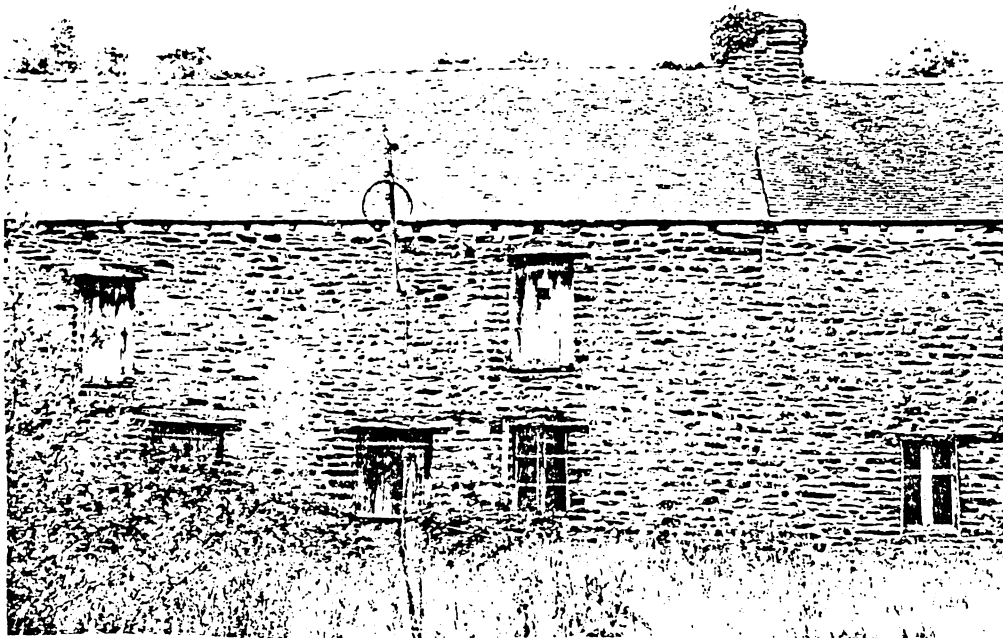
Pour reboiser les landes brûlées en 1976 il serait préférable d'attendre quelques années, de toute façon il ne semble guère judicieux de les défricher car le sol y est peu épais et caillouteux. Ces défrichements sont d'ailleurs interdits par la loi (article 157 du Code Forestier), une autorisation doit être demandée aux Services Forestiers.

4 - 5 Les aménagements touristiques

Trois types d'aménagement sont envisagés par la municipalité pour développer le tourisme :

+ création de sentiers piétonniers à proximité du camping et de la maison de retraite et de circuits sur les landes.

+ incitation à la création de gîtes ruraux, il n'y en a qu'un pour le moment, à la Métairie. Il y a dans les hameaux des maisons traditionnelles en schistes rouges, avec linteaux de bois qui seraient propices à l'installation de gîtes.



Maison abandonnée
au Vaugriot

Des gîtes communaux pourraient être créés dans l'ancien presbytère.

+ aménagement de sites :

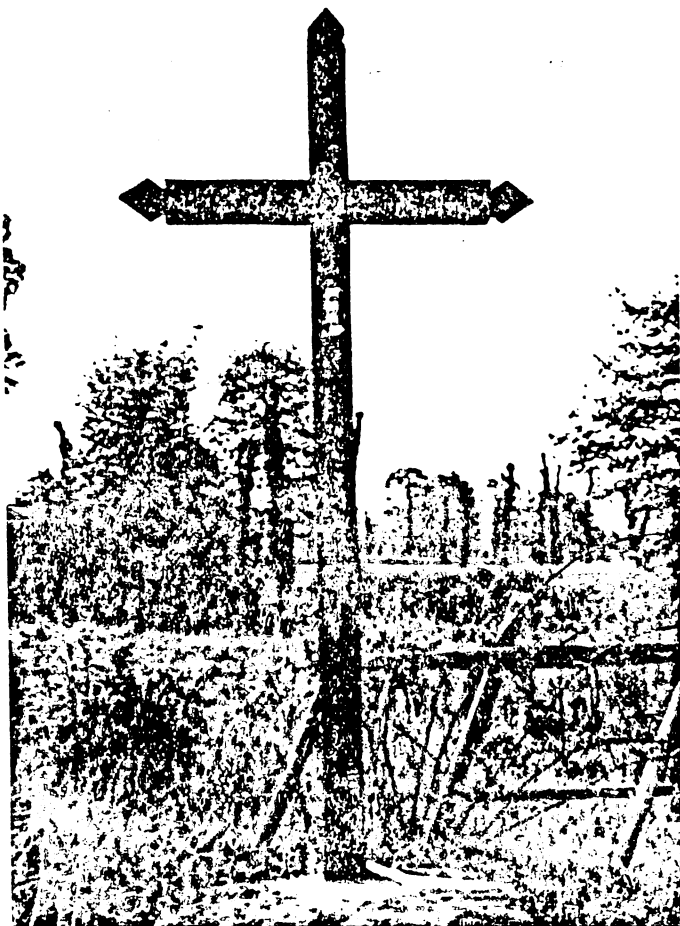
- Le Château de Comper, en limite de Paimpont, est une propriété privée. C'est un château moyen-âgeux qui a servi de relais aux chouans durant la révolution. Il est peu facile de le mettre en valeur et d'en aménager les abords, d'autant plus que le meilleur point de vue pour l'admirer se situe sur la commune de Paimpont, de l'autre côté de l'étang.

- Des landes entre le Rocher et Brangelin il y a un point de vue magnifique sur l'ensemble de la commune et la forêt de Paimpont. Il pourrait être mis en valeur en balisant les sentiers d'accès et en créant une petite aire de parking à proximité.

+ Les monuments

En dehors des deux châteaux : Le Rox et Comper, il y a peu de monuments sur la commune. Une petite chapelle à la Bouvrais est propriété communale, et , avec une aire de dégagement, pourrait être aménagée.

Il n'y a qu'une croix en pierre et elle est récente, les autres sont de grands calvaires de bois, non travaillés.



Croix de bois typique
à Concoret

+ Le chêne creux de la Ville Eon, située en bordure des parcelles 404-405-406, c'est un très gros arbre creux dans lequel trois personnes peuvent se tenir debout.

conclusion

Les principales caractéristiques de la commune telles qu'elles ressortent de notre analyse sont :

- + elle est entourée par la forêt au Sud, à l'Est et au Nord-Est ;

- + la qualité des sols est très hétérogène : ils vont des affleurements rocheux aux bons sols de labour, en passant par des milieux très humides. Cette diversité des sols induit une diversité de la faune et de la flore.

- + on distingue trois zones naturelles différentes par la géologie, le réseau bocager, les problèmes hydrauliques :

- Haligan qui est géographiquement isolée du reste de la commune par les terres du château du Rox ;

- le pourtour de schistes rouges où l'occupation du sol est très diversifiée on y trouve la majorité des zones incultes, les hameaux agricoles, des terres de culture ;

- la zone centrale, plate, entièrement en culture ou en prairie, où les problèmes d'engorgement des sols se posent.

- + la population non agricole devient de plus en plus importante (en 1975 les actifs agricoles ne représentaient que 37 % des actifs totaux).

Partant de cette connaissance tant du milieu physique que du milieu humain nous avons envisagé certaines options d'aménagement avec pour objectif principal le maintien sur place d'une population permanente. Ces aménagements doivent permettre un usage diversifié de l'espace : production agricole, production forestière, secteur d'habitation, loisirs et tourisme.

Cet usage diversifié nécessite et doit permettre la préservation de l'environnement de la commune.

Parmi les aménagements envisageables le remembrement est évidemment le plus important.

Actuellement la majorité des propriétaires et exploitants paraît opposée au remembrement puisque sur les 122 personnes (sur 183) ayant répondu à la consultation de l'an dernier 46 étaient favorables, 75 opposées et un bulletin nul.

On pourrait s'acheminer vers une formule de remembrement partiel ne concernant que les secteurs les plus morcelés (Haligan et le pourtour de la commune) à condition que propriétaires et exploitant acceptent.

Si le remembrement a lieu, tout en ayant comme objectif principal l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs, il est aussi le cadre des autres aménagements :

- création de fossés d'assainissement ;
- attribution de parcelles à la commune pour usage de loisir ;
- création de chemins ;
- maintien de petites parcelles bocagères dans les zones constructibles ;
- préservation des zones à gibier.

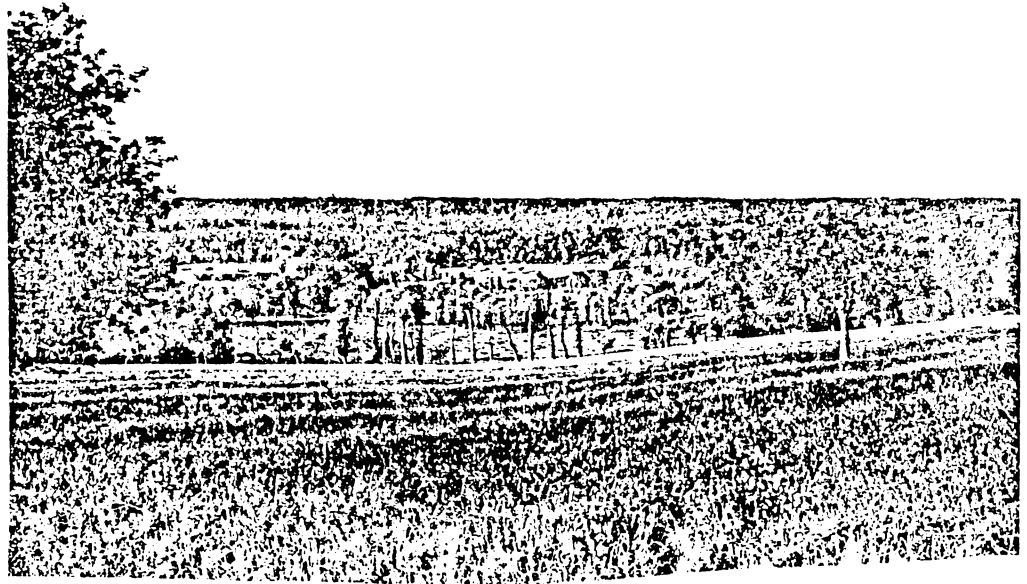
La restructuration du bocage étant limitée afin de préserver un paysage boisé en continuité avec la forêt, mais aussi assurer une bonne protection contre le vent.

CONCORET : PAYSAGES



La Vallée du
DOIFT sous le
village de
"La Rivière"

Vue prise du Tertre
vers le Nord : on
aperçoit le village
du Vaubossard bien
protégé par le
bocage.



CONCORET : vue
générale au
premier plan :
landes du Nord
de la commune,
au centre : zone
de culture à l'Ouest
de Brangelin
au fond : la forêt
de Paimpont.

N° groupe	1	1/2	2	3	1/3	1/4	4	5	6	Total
Pin								50	1	
Bruyères								89		
Callune								+		
Ajonc	9	12	6	11		100	100	100	2	35
Genêt	13	37	20	18	28	100	100	100	1	45
Bourdaine		+	10			+	31	+	3	10
Aulne	+								1	
Viorne									1	
Houblon	+			+						
Saule	22	31	23	21	28	+	23	22	4	23
Peuplier		+								
Bouleau	+							+	2	
Frêne	13	37	40	18	+				1	25
Aubépine	52	87	97	96	86	71	54	+	2	75
Eglantier	30	81	73	82	71	56	15		2	54
Fusain	9	87	50	78	86	-	-			41
Prunellier	26	81	90	89	71	28	38	+	2	61
Sureau		37	23	39	-	-	-		1	16
Erable		25	6	50	43	-	-			16
Noisetier	13	12	10	78	56	+	+		1	24
Cornouiller	-	-	-	61	28	+	-			14
Merisier	22	75	47	62	71	43	23	33	1	45
Sorbier torminal	52	19	+	28	28	56	15		1	23
Charme	69	56	23	43	71	71	8	+	1	39
Houx	78	56	6	18	71	43	8	23	1	32
Poirier	26	25	6	+	28	56	15	33		18
Chèvrefeuille	78	81	27	32	71	86	42	44	4	45
Hêtre	17	12	-	-	+	28	-	-		6
Chêne sessile	43	19	-	-	28	56	-	22	1	14
If	17	12	-	-	28	+	-			6
Chêne pédonculé	96	84	87	100	86	71	92	55	4	93
Châtaignier	39	31	7	36	28	28	27	11	1	26
Nombre de relevés par groupe	23	16	30	28	7	7	26	9	4 (*)	145

Dans le tableau sont donnés la fréquence de chaque espèce pour chaque groupe (en %). Une espèce est considérée comme caractéristique du groupe si elle est plus fréquente dans le groupe que dans l'ensemble des relevés.

Exemple : le cornouiller est présent dans 61 % des relevés du groupe alors qu'il est présent que dans 14 % du total des relevés, il est donc caractéristique de ce groupe.

Nota le + signifie que l'espèce n'est présente que dans un relevé.

(*) pour ce groupe de végétation des lieux humides on a donné le nombre de présence et non le pourcentage ou le très faible nombre de relevés.

ANNEXE

Justification de la surface moyenne des parcelles en fonction de la longueur de haies sur un territoire donné (1).

Donnée Surface du territoire considérée : S
Longueur de haie de ce territoire : L

Le territoire donné peut se ramener à un carré de surface S et de côté $\sqrt{S}$. On admet qu'il peut contenir y^2 champs carrés de côté x. Selon que le territoire est bordé de haies ou non, on a un système de deux équations à deux inconnues.

$$\begin{aligned} xy &= \sqrt{S} \\ 2(y + 1) \sqrt{S} &= L \end{aligned}$$

ou

$$\begin{aligned} xy &= \sqrt{S} \\ 2(y - 1) \sqrt{S} &= L \end{aligned}$$

Comme on s'intéresse à une surface moyenne, que statistiquement le territoire ne sera pas bordé de haies, nous utiliserons le système :

$$\begin{aligned} xy &= \sqrt{S} \\ 2y \sqrt{S} &= L \end{aligned}$$

La résolution du système donne donc

$$y = \frac{L}{2 \sqrt{S}} \quad x = \frac{2 \sqrt{S}}{L}$$

La surface s du champ de côté x est :

$$s = x^2 = \frac{4 S^2}{L^2}$$

(1) d'après J.P. LEDUX Rapaces nocturnes et densité de bocage in Les Bocages I.N.R.A. - C.N.R.S. - E.N.S.A. - Université de Rennes 1976 - p 339 à 342.

LISTE DES CARTES ANNEXES

Etat actuel du bocage	1/5 000
Occupation du sol	1/5 000
Réseau de chemins	1/5 000
Proposition pour un nouveau maillage	1/5 000